



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007–2009

Développement durable Un changement s'impose



www.justice.gc.ca

Canada 

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Canada, Ministère de la Justice

Titre I. Un changement s'impose : Stratégie de développement durable 2007-2009

Titre II. Change is in Order: Sustainable Development Strategy 2007-2009

Aussi disponible sur l'Internet au :

http://canada.justice.gc.ca/fr/dept/pub/sds/07_09/index.html

Texte en français et en anglais disposer tête-bêche.

ISBN 0-662-49679-5

N° de cat. J2-146/2007

Publié sous l'autorité du ministre de la Justice et procureur général du
Canada Gouvernement du Canada par la

Direction des communications
Ministère de la Justice du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
www.canada.justice.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2005

Imprimé au Canada

Table des matières

Message du Ministre	2
Sommaire	3
1. Le développement durable au ministère de la Justice	6
1.1 Mission et mandat du ministère de la Justice.....	7
1.2 Questions majeures liées au développement durable	7
1.3 Vision du Ministère en matière de développement durable	8
1.4 Transformer sa vision en résultats.....	9
1.5 Piliers du développement durable au ministère de la Justice	10
1.6 Développement durable et plans des activités du Ministère	11
1.7 Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral et approche relative aux futures stratégies de développement durable.....	11
2. Sommaire des résultats de la Stratégie de développement durable 2004-2006	12
3. Accent sur le développement durable au cours de la période 2007-2009 et des années subséquentes	17
3.1 Résultats en chaîne découlant de la stratégie du développement durable au ministère de la Justice.....	20
3.2 Objectifs et cibles principaux du développement durable.....	21
Objectif 1 : Accroître davantage la capacité du Ministère d'appuyer la prestation des services juridiques liés au développement durable	21
Objectif 2 : Intégrer les pratiques et les principes du développement durable dans les activités du Ministère qui ont trait à des politiques et à des programmes	22
Objectif 3 : Améliorer l'écologisation des activités matérielles du Ministère	23
Annexe 1 : Résultats obtenus dans le cadre de la Stratégie de développement durable 2004-2006	24
Annexe 2 : Objectifs, cibles et indicateurs de rendement de la Stratégie de développement durable 2007-2009	31
Annexe 3 : Exemples de pratiques actuelles de développement durable au ministère de la Justice	34
Annexe 4 : Harmonisation avec l'approche gouvernementale à l'égard des stratégies de développement durable	36

Message du Ministre



Vic Toews
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Je suis heureux de vous présenter la quatrième Stratégie de développement durable du ministère de la Justice. Le Ministère a réalisé d'importants progrès au chapitre de la mise en œuvre du développement durable au sein de l'organisation, mais il reste encore beaucoup à faire pour l'intégrer dans le travail au jour le jour.

La nouvelle stratégie du Ministère est conçue pour appuyer les priorités et l'orientation du présent gouvernement, tout particulièrement la politique d'approvisionnement écologique instaurée récemment et la nouvelle approche proposée visant à protéger notre environnement et à construire un Canada plus sûr et plus fort.

Avec cette quatrième stratégie, nous continuons à tabler sur les efforts déployés dans le passé pour mettre en place une stratégie efficace et concrète de développement durable, de concert avec d'autres organismes fédéraux, et en s'inspirant de leur expérience et de leurs pratiques optimales. Nous intégrons également les principes et les pratiques du développement durable dans notre planification stratégique et nos plans d'activités afin d'aider à atteindre les objectifs du gouvernement dans ce domaine.

La présente stratégie montre que le ministère de la Justice est déterminé à soutenir un système de justice durable, tout en contribuant à la protection de l'environnement au Canada, à la croissance de son économie et au renforcement du tissu social, pour de nombreuses années à venir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vic Toews' in a cursive style.

Vic Toews
Ministre de la Justice et
procureur général du Canada

Sommaire

Aperçu des trois dernières années

Au cours des trois dernières années, le ministère de la Justice a déployé plus d'efforts pour mettre en place un programme de développement durable au sein de son organisation. L'effet de la présence d'un cadre supérieur agissant comme champion du développement durable, d'une unité chargée de réaliser le projet de développement durable et de l'appui solide de bénévoles de tout le Ministère s'est fait sentir dans nos réalisations au chapitre de la mise en œuvre de la troisième Stratégie de développement durable au Ministère. Ces réalisations comprennent une sensibilisation accrue au développement durable dans toute l'organisation, la reconnaissance du besoin de mieux intégrer les principes et les pratiques du développement durable aux principales activités du ministère de la Justice, et des efforts accrus de la part de ses employés et de ses gestionnaires pour réduire les effets de nos activités sur notre environnement. De nombreux outils de communication ont été mis au point pour promouvoir la mise en œuvre du développement durable au ministère de la Justice, notamment une reconfiguration du site Web sur le développement durable. Au début de 2005, on a tenu une série de groupes de réflexion pour évaluer le niveau de prise de conscience et de connaissances sur le développement durable et cerner les secteurs d'activités du Ministère où les principes du développement durable peuvent être appliqués de façon plus rigoureuse.

L'intégration de la prise en compte du développement durable dans les activités du Ministère a été poursuivie comme un objectif

à long terme et de nombreuses mesures ont été cernées pour inclure le développement durable dans nos outils de travail. La mesure la plus importante pour l'atteinte de cet objectif a été la tenue d'une conférence, en janvier 2006, en vue d'examiner le rôle du ministère de la Justice dans l'avancement du développement durable au sein du gouvernement du Canada. D'éminents conférenciers (notamment d'anciens juges de la Cour suprême, un ancien député fédéral, un ancien ambassadeur canadien à l'environnement, le commissaire à l'environnement et au développement durable, des universitaires et des représentants d'organismes provinciaux œuvrant dans le domaine du développement durable) se sont adressés à plus d'une centaine d'avocats et de conseillers en politique du ministère de la Justice. Étant donné que le ministère de la Justice fournit des services juridiques au gouvernement, à des ministères et organismes clients, il se trouve dans une situation privilégiée pour leur offrir, au besoin, des avis éclairés sur les éventuelles implications juridiques des décisions concernant les politiques et les programmes sur les questions liées au développement durable. En tant que décideur, le Ministère peut intégrer les pratiques et les principes du développement durable dans ses travaux relatifs aux politiques et aux programmes. Les participants à la conférence étaient d'accord qu'il fallait examiner le rôle du Ministère dans ces domaines et se sont engagés à tenir des discussions pour élargir ce rôle, avec l'orientation et le soutien de la haute direction, en vue de mieux définir le lien entre le développement durable et le travail accompli par le Ministère.

Un processus de gestion a été mis au point pour assurer que le Ministère respecte la directive du Cabinet de 1999 sur les évaluations environnementales stratégiques voulant que le Ministère évalue tous ses projets de politique et de programme. La conformité à la directive du Cabinet fera l'objet d'un suivi et les évaluations détaillées seront publiées dans des documents publics.

Au cours de cette période, on a poursuivi les efforts pour réduire les effets des activités du Ministère sur l'environnement. La sensibilisation à la protection de l'environnement était une composante majeure de la campagne visant à éveiller l'intérêt sur le développement durable. La conformité aux Normes nationales de planification des locaux est en voie d'être assurée et on cherche des moyens de réduire la consommation de papier et d'énergie au Ministère et de détourner plus de déchets solides des sites d'enfouissement. La nouvelle Politique d'approvisionnement écologique du gouvernement est également appliquée dans tout le Ministère.

Quelle sera la prochaine étape?

Au cours de l'élaboration de la quatrième stratégie, les employés du Ministère ont été consultés, le Ministère a collaboré avec d'autres organismes pour mettre en commun des pratiques optimales et des questions relatives à l'avancement du développement durable, et d'éminents conférenciers ont été invités à donner un exposé sur des questions liées au développement durable qui ont trait au travail du Ministère. Conformément à la recommandation du commissaire à l'environnement et au développement durable, la stratégie se concentre sur un petit nombre d'engagements pratiques.

Le Ministère continuera à chercher à sensibiliser davantage son personnel au

développement durable et à accroître leurs connaissances du sujet, en soulignant comment intégrer ces concepts au travail des employés et en prenant des mesures pour réduire les effets des activités du Ministère sur l'environnement. La stratégie 2007-2009 compte trois objectifs, l'accent étant mis sur l'accroissement de capacité du Ministère d'appuyer la prestation des services juridiques relatifs au développement durable au niveau du gouvernement et d'accroître l'intégration des principes et des pratiques du développement durable dans ses secteurs des politiques et des programmes.

La stratégie du Ministère tient compte de l'approche gouvernementale intégrée à l'égard de l'avancement du développement durable, décrite dans les lignes directrices préparées par Environnement Canada de concert avec la plupart des autres ministères (voir l'annexe 4). Cette stratégie vise à soutenir les priorités du gouvernement et l'orientation gouvernementale actuelle en matière de développement durable, particulièrement la Politique d'achats écologiques récemment instaurée.

La quatrième stratégie sera déployée sous la direction permanente d'un cadre supérieur champion du développement durable et d'un bureau spécialisé dans le développement durable au Ministère, avec l'appui d'une équipe de la mise en œuvre. Le développement durable sera inclus dans les plans d'activités du Ministère, ses rapports sur les plans et les priorités et ses rapports ministériels sur le rendement. Un plan détaillé sera mis au point pour contrôler les progrès au cours de la mise en œuvre de la stratégie et présenter des rapports à ce sujet. Les progrès accomplis dans le cadre de cette stratégie seront évalués au milieu de la période. Un sondage sera mené pour mesurer officiellement le niveau de sensibilisation des employés aux principes du développement

durable et de connaissances du sujet et établir des points repères afin de mesurer toute augmentation de la sensibilisation et des connaissances. Ce sondage aidera à cerner des outils et des mécanismes d'apprentissage pour accroître les connaissances et mettre au point des processus qui permettront aux employés d'intégrer les principes et les pratiques du développement durable dans leur travail quotidien.

Au cours des trois prochaines années, une des principales cibles sera de trouver des activités et des programmes du Ministère déjà liés au développement durable et susceptibles de renforcer l'apport actuel du ministère de la Justice à la mise en œuvre du développement durable. Des études de cas et des pratiques optimales seront documentées et utilisées en vue d'accroître l'apport du Ministère. Cela permettra d'atteindre de nombreux objectifs : renseigner les employés sur les liens entre le travail du Ministère et le développement durable; permettre au Ministère de cerner d'autres domaines où il pourrait apporter un apport accru; encourager les employés à poursuivre leurs efforts en matière de développement durable pour faire une différence importante; aider à définir des cibles plus précises et des mesures du rendement connexes relativement aux objectifs du Ministère. Ceci permettra de démontrer les progrès manifestes accomplis en matière de développement durable.

Enfin, le ministère de la Justice continuera à établir des partenariats avec des organismes du secteur public et du secteur privé et avec des organisations internationales pour mettre en commun des pratiques exemplaires et chercher des moyens plus pratiques d'appliquer des mesures de développement durable dans ses activités en prenant en considération les priorités et les programmes de ses partenaires et de ses clients. Le ministère de la Justice est activement représenté dans de nombreux réseaux et de nombreux groupes de travail gouvernementaux voués à la promotion du développement durable et il continuera à jouer un rôle de plus en plus actif dans ce domaine.

1. Le développement durable au ministère de la Justice

Le ministère de la Justice est l'un des 28 ministères et organismes fédéraux tenus de préparer une stratégie de développement durable et de la présenter au Parlement tous les trois ans.

La définition couramment acceptée du développement durable est celle formulée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable (Commission Brundtland) :

« Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. »

Extrait du rapport Brundtland, 1987



Cette définition a été élargie dans la *Loi sur le vérificateur général* (1995), qui impose au gouvernement l'obligation d'assurer le développement durable. Voici la définition du développement durable que l'on trouve dans cette loi.

Le développement durable est un « concept en évolution constante reposant sur l'intégration de questions d'ordre social, économique et environnemental, et tributaire, notamment, de la réalisation des objectifs suivants :

- a) l'intégration de l'environnement et de l'économie;
- b) la protection de la santé des Canadiens;
- c) la protection des écosystèmes;
- d) le respect des obligations internationales du Canada;
- e) la promotion de l'équité;
- f) une approche intégrée pour la planification et la prise de décisions, grâce à l'évaluation des solutions économiques en fonction de leurs effets sur l'environnement et les ressources naturelles, et l'évaluation des solutions écologiques en fonction de leurs effets sur l'économie;
- g) la prévention de la pollution;
- h) le respect de la nature et des besoins des générations à venir. »

Art. 21.1 de la *Loi sur le vérificateur général*

Le Ministère continue à se baser sur cette définition courante du développement durable, mais cherche à la parfaire pour rendre le développement durable plus pertinent à son travail et à son mandat.

1.1 Mission et mandat du ministère de la Justice

La mission du Ministère est la suivante :

- seconder le ministre de la Justice dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système de justice efficace, équitable et accessible à tous;
- fournir des conseils et des services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères ou organismes clients;
- promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

Les responsabilités du Ministère reflètent le double rôle du ministre de la Justice, qui agit aussi comme procureur général du Canada : de façon générale, le ministre de la Justice s'occupe des questions de politiques et de leurs liens avec le système de justice et le procureur général est le premier conseiller juridique de l'État¹.

Le ministre de la Justice surveille toutes les questions liées à l'administration de la justice qui sont de compétence fédérale, notamment la politique en matière de droit pénal, le droit de la famille, la justice applicable aux Autochtones, la justice applicable aux jeunes, les droits de la personne, la protection de la vie privée, l'accès à l'information et les langues officielles². Il remplit également les fonctions de conseiller juridique du gouvernement et doit veiller au respect de la loi dans la conduite des affaires publiques.

Le procureur général donne des avis aux ministères et organismes fédéraux en ce qui a trait aux questions de droit, notamment à la prestation de services de rédaction législative. Il est responsable de la réglementation ainsi que de la conduite de toutes les poursuites engagées par la Couronne ou tout ministère ou organisme fédéral. Il assure aussi la défense du gouvernement dans les litiges engagés contre celui-ci. De plus, le procureur général assume la responsabilité ultime des poursuites relatives aux infractions aux lois fédérales autres que le *Code criminel* dans les provinces, et de celles relatives à toutes les infractions aux lois fédérales (y compris au *Code criminel*) dans les territoires.

En secondant le ministre dans ces rôles, le ministère de la Justice contribue à la réalisation des grands objectifs du gouvernement, aussi bien grâce à l'élaboration et à l'exécution de programmes qu'à la prestation de services juridiques. Le Ministère fournit des services juridiques à une cinquantaine de ministères et organismes fédéraux et sociétés d'État, appuyant pour ainsi dire toutes les priorités stratégiques du gouvernement fédéral. Ses politiques, ses programmes et ses conseils permettent au Ministère de participer à la concrétisation des objectifs nationaux, comme la protection de la population canadienne et la promotion des intérêts du Canada et de ses valeurs dans le monde.

1.2 Questions clés liées au développement durable

Le ministère de la Justice peut contribuer à atteindre les objectifs gouvernementaux à l'égard des piliers du développement durable portant sur les questions d'ordre social et économique, principalement au moyen de ses activités stratégiques et de ses activités de programmes. Le ministère de la Justice joue

¹ Les responsabilités du ministre et procureur général sont énoncées dans la *Loi sur le ministère de la Justice*. Le ministre et procureur général assume entièrement ou en partie la responsabilité à l'égard de cette loi et de 47 autres lois du Parlement.

² D'autres ministères et organismes, par exemple le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, assument le reste des responsabilités en matière d'administration de la justice – maintien de l'ordre, service correctionnel et libération conditionnelle.

également un rôle dans le soutien accordé aux trois piliers du développement durable (voir « Les piliers du développement durable au ministère de la Justice », à la section 1.5) par la prestation de services juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes clients.

Le Ministère continue à exercer ses activités dans un contexte juridique et stratégique de plus en plus complexe. Un des défis majeurs qui attendent le ministère de la Justice est la façon de soutenir les services juridiques qu'il fournit au gouvernement du Canada au moyen des ressources existantes, en dépit de l'augmentation rapide de la charge de travail. Le Ministère cherche à établir un régime de financement durable des services juridiques pour pouvoir continuer à remplir son mandat qui est de fournir des services de qualité au gouvernement. Par suite de l'augmentation du nombre et de la complexité des affaires, le Ministère cherchera principalement à assurer que ses conseillers juridiques reçoivent un soutien adéquat et continuent à intégrer les pratiques de gestion des risques juridiques dans leur travail, s'il y a lieu.

Le Ministère doit chercher à résoudre des questions juridiques de plus en plus complexes et de plus en plus délicates, liées aux nouvelles technologies, aux recherches sur les empreintes génétiques, à la protection de l'environnement, à la société, à l'économie durable, aux préoccupations permanentes en matière de sécurité, aux droits de divers groupes de la société canadienne et des générations à venir.

Le Ministère demeure engagé à rendre les collectivités et la société plus sûres, tout en protégeant les droits et les renseignements personnels des particuliers, à l'appui du pilier du développement social du développement

durable. Dans ce même ordre d'idées, il poursuivra ses efforts dans des domaines précis, dont le crime organisé, la victimisation des enfants, la justice pour les jeunes, la justice applicable aux Autochtones et les problèmes qui touchent les familles dans la société actuelle.

1.3 Vision du Ministère en matière de développement durable

La vision à long terme du Ministère pour les trois prochaines années a été élargie pour inclure le rôle du ministère de la Justice dans la mise en œuvre du développement durable au sein du gouvernement du Canada :

Le ministère de la Justice cherche à assurer que le Canada dispose d'un système de justice équitable, efficace et accessible à tous qui reflète les valeurs des Canadiens, par la mise au point et la gestion de politiques et de programmes dans lesquels les principes et les pratiques du développement durable sont bien ancrés. Le Ministère soutient également le gouvernement en lui fournissant des avis et des services juridiques efficacement et de façon responsable en prenant en considération les principes du développement durable, s'il y a lieu.

Cet énoncé de vision reflète les résultats stratégiques fondamentaux ciblés par le Ministère et guidera l'organisation dans ses efforts pour atteindre les objectifs prioritaires en appliquant, s'il y a lieu, de manière plus rigoureuse, l'optique du développement durable à ses activités.

1.4 Transformer sa vision en résultats

Le Ministère a appris, au cours de la mise en œuvre des stratégies précédentes, qu'il faut relever de nombreux défis en cherchant à transformer avec succès sa vision en résultats. Le plus grand défi consiste à accroître davantage la capacité du ministère de la Justice d'appuyer la prestation des services juridiques susceptibles de faire progresser le programme gouvernemental en matière de développement durable, dans l'intérêt de ses ministères clients et de la population canadienne, au moyen des services fournis par le Ministère. La capacité accrue de fournir de tels services permettra d'obtenir des avantages plus concrets et mesurables liés aux objectifs ministériels à long terme en matière de développement durable.

Services juridiques fournis aux ministères clients

Le ministère de la Justice fournit tout un éventail de services juridiques au gouvernement du Canada. Dans la prestation de ces services, les avocats du ministère de la Justice peuvent occasionnellement être appelés à donner des avis sur des questions juridiques et stratégiques qui ont trait au développement durable. En donnant des conseils éclairés sur les implications juridiques des décisions sur une politique ou un programme, les avocats du ministère de la Justice peuvent, le cas échéant, contribuer de façon importante à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable. Afin d'appuyer les avocats du ministère de la Justice dans ce rôle, on leur offrira une formation et des outils additionnels sur la mise en œuvre et les répercussions du développement durable.

Services législatifs

La Direction des services législatifs du Ministère rédige, examine et révisé les projets de loi et de règlement du gouvernement, notamment les modifications aux lois et aux règlements existants. Dans cette capacité, elle aide les ministères et organismes responsables des projets de loi et de règlement à satisfaire aux objectifs stratégiques du gouvernement. La Direction est donc bien placée pour attirer leur attention, s'il y a lieu, sur les lois, les politiques gouvernementales et les obligations internationales qui ont trait aux objectifs sociétaux plus larges du développement durable. L'atteinte de ces objectifs sera mieux assurée par le truchement de discussions avec les ministères et organismes clients, de la prestation d'une formation et de la prise d'autres mesures de développement des capacités axées sur les domaines où il est particulièrement pertinent de tenir compte du développement durable dans la rédaction de projets de loi et de règlement.

Élaboration des politiques et conseils stratégiques

Le Secteur des politiques du Ministère joue un rôle important dans l'examen et la mise au point de politiques, en particulier dans les domaines dont il est le principal responsable (par exemple en droit pénal, en droit de la famille, dans les programmes juridiques internationaux et en droit public). À ce titre, le Ministère peut aider à la prise de décisions durables, à plus long terme et adaptées à la situation, et agir de façon proactive en cernant les composantes du développement durable qui exigent que le Ministère fournisse son expertise face à de nouvelles questions, comme la détérioration de l'environnement, les violations des droits de la personne, la sécurité nationale et communautaire, les nouvelles technologies et les tendances de l'économie.

Élaboration et exécution de programmes

Le ministère de la Justice conçoit, met au point et soutient de nombreux programmes et de nombreuses initiatives de financement qui l'aident à atteindre son objectif, la promotion d'un système de justice équitable, pertinent et accessible à tous. Des programmes et des stratégies comme ceux de la Justice pour les jeunes, de la Famille, de la Justice familiale axée sur l'enfant et de la Justice applicable aux Autochtones fournissent un soutien financier aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et au grand public pour réaliser des projets et des activités visant à améliorer le système de justice. Le Ministère appuie également la prestation de certains services par les provinces et les territoires (p. ex. l'Aide juridique, les Services de justice pour les jeunes, le Programme d'assistance parajudiciaire autochtone). Plusieurs de ces programmes de financement contribuent à rendre le système de justice plus durable, par exemple en soutenant la participation directe de la collectivité et des citoyens au règlement de questions de justice et les efforts visant à promouvoir le dynamisme des communautés de langue officielle minoritaire. Le Ministère peut aider à sensibiliser davantage les Canadiennes et les Canadiens et les décideurs stratégiques gouvernementaux aux méthodes durables en indiquant explicitement les liens entre ses programmes et l'avancement du développement durable.

1.5 Piliers du développement durable au ministère de la Justice

Les discussions en cours continuent à mettre en lumière le besoin de prendre en considération et d'intégrer les trois piliers du développement reconnus : la protection de l'environnement, le développement social et la croissance économique. Dans de récents rapports, le commissaire à l'environnement et au développement durable a fait observer que les efforts déployés par le gouvernement

en matière de développement durable ont encore surtout trait à la protection de notre environnement physique. C'est une préoccupation majeure qui continuera à attirer l'attention de tout le gouvernement. Mais des efforts plus étendus doivent être faits en tenant compte des trois piliers du développement durable, lorsque le gouvernement examine ses politiques, ses lois, ses programmes et ses services dans l'optique du développement durable.

L'objectif à long terme du ministère de la Justice – faire fond sur ses réalisations dans la mise en œuvre du développement durable – devra à long terme tenir compte des trois piliers dans le cadre de ses activités régulières. À court terme, le Ministère se concentrera sur la prise en considération accrue des principes et des pratiques du développement durable dans le domaine de l'environnement au cours de ses activités juridiques, mais intégrera les trois piliers dans son travail en matière de politiques et de programmes. Il y parviendra en augmentant ses activités visant à sensibiliser davantage le personnel aux principes du développement durable et accroître leurs connaissances sur le sujet; en mettant au point des outils et du matériel de formation pour mieux faire comprendre aux employés le concept de base du développement durable; en trouvant et en consignnant des études de cas et des pratiques optimales qui peuvent être utilisées pour faire avancer le développement durable. Pendant la mise en œuvre de la dernière stratégie, on a constaté que de nombreuses pratiques optimales existent déjà au Ministère et qu'elles contribuent directement ou indirectement à l'avancement du développement durable. Ces pratiques continueront à être analysées, encouragées et améliorées pour montrer la volonté du Ministère d'atteindre les objectifs gouvernementaux et mondiaux en matière de développement durable et inciter les employés du ministère de la Justice à

participer à ces efforts et à d'autres. Ces activités principales aideront les employés à mieux comprendre le concept et les principes du développement durable et leurs liens avec leur travail. Certaines de ces activités, déjà consignées en tant que pratiques optimales en matière de développement durable, sont décrites à l'annexe 3.

1.6 Développement durable et plans des activités du Ministère

Les efforts actuels et futurs du ministère de la Justice pour assurer le développement durable seront liés de plus près à ses plans et à ses priorités à long terme et intégrés à son processus de planification des activités.



1.7 Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral et approche relative aux futures stratégies de développement durable

La quatrième Stratégie de développement durable du ministère de la Justice est conforme aux lignes directrices gouvernementales formulées sur le sujet qui visent à assurer que les organismes fédéraux adoptent une approche cohérente en matière de développement durable (voir l'annexe 4). Les six objectifs à long terme du gouvernement fédéral, énoncés dans ces lignes directrices, seront soutenus dans toute la mesure du possible, dans le cadre du mandat du Ministère, par l'inclusion des principes du développement durable dans la prestation de services juridiques, s'il y a lieu, par ses activités liées aux politiques et aux programmes et par l'écologisation des activités du ministère de la Justice.

Liens entre le développement durable et la planification des activités du Ministère

Résultat stratégique

Un système de justice équitable, pertinent et accessible à tous qui reflète les valeurs des Canadiens

Un gouvernement fédéral soutenu par des services juridiques efficaces et appropriés

Composante du développement durable

L'élaboration responsable de programmes et de politiques pour faire avancer le développement durable dans les programmes gouvernementaux à l'appui d'un système de justice et de collectivités durables

Le Ministère fournit des services juridiques qui appuient l'intégration du développement durable dans les initiatives des ministères et organismes clients, s'il y a lieu.

2. Sommaire des résultats de la Stratégie de développement durable 2004-2006

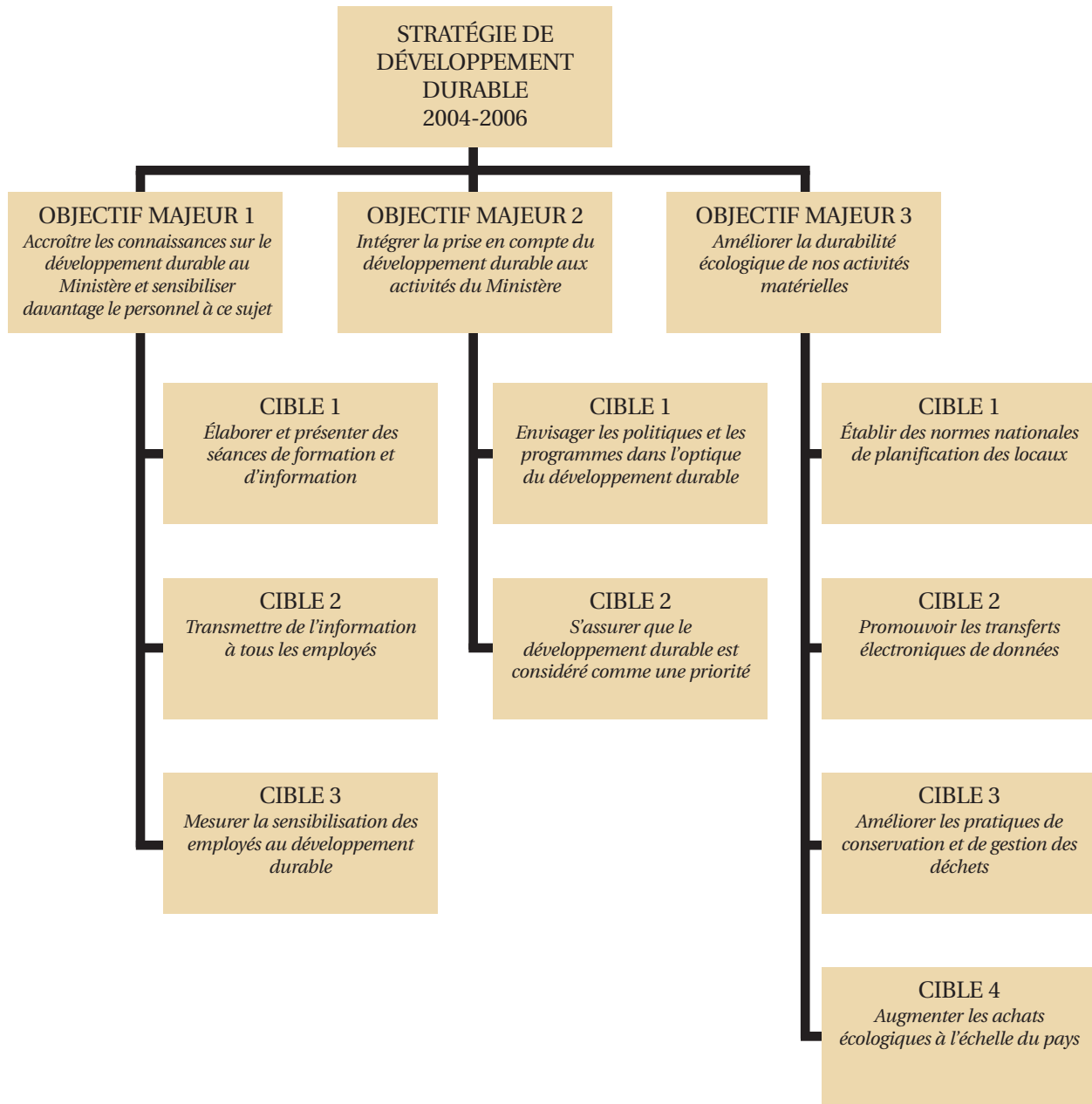
La stratégie de 2004-2006 du Ministère contenait trois objectifs majeurs et neuf cibles clés dont l'atteinte était soutenue par quelque 42 activités.

Un plan de mise en œuvre détaillé et complet a été mis au point pour décrire les activités et les tâches visant l'atteinte des objectifs et des cibles clés, assurer un suivi des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs et en rendre compte. L'annexe 1 décrit les résultats obtenus pour chaque activité principale.

En résumé, le Ministère a réussi à concrétiser le *premier objectif*, soit celui de renforcer les connaissances et de sensibiliser davantage ses effectifs au développement durable. Cet objectif fera désormais partie des activités régulières du Ministère. Le *deuxième objectif*, l'intégration de la prise en compte du développement durable dans les activités du Ministère, représentait un plus grand défi et c'est ce sur quoi le Ministère se concentrera au cours de la stratégie de 2007-2009. Pendant la période 2004-2006, le Ministère a fait des progrès dans ce domaine; des efforts particuliers ont été déployés pour définir son rôle en ce qui concerne l'avancement du développement durable au gouvernement du Canada. Le *troisième objectif*, l'amélioration de la durabilité écologique de nos activités matérielles, est bien ancré dans les activités du Ministère, mais il faudra fixer des cibles plus précises, prendre des engagements et mettre au point des plans d'action plus clairs pour réaliser cet objectif au cours des trois prochaines années et des années

subséquentes. On mettra particulièrement l'accent sur la réduction de la consommation de papier au Ministère et sur l'application de la Politique sur l'approvisionnement écologique. L'atteinte des neuf cibles clés de la stratégie a été plus ou moins réussie. Trente des 42 activités ont été complétées entièrement ou en grande partie; les autres ont été remplacées en raison d'une nouvelle orientation gouvernementale ou n'ont pas été menées à terme. La plupart des activités ont fait l'objet d'un contrôle au cours de la période de mise en œuvre de la dernière stratégie. Parmi elles, certaines ont été intégrées dans la stratégie de 2007-2009 pour poursuivre les efforts fructueux ou essayer d'avoir plus de succès au cours de la nouvelle stratégie.





Objectif 1 : Accroître les connaissances sur le développement durable au Ministère et sensibiliser davantage le personnel à ce sujet

Le premier objectif comprenait trois cibles clés, soutenues par huit activités principales. Deux des trois cibles ont été entièrement atteintes et toutes les activités ont été exécutées, entièrement ou partiellement. Le Ministère a atteint la plupart des cibles

de son premier objectif au moyen de diverses activités au sein de l'organisation.

À la fin de 2004 et au début de 2005, l'équipe du développement durable a tenu neuf groupes de réflexion dans tout le Ministère, auxquels ont participé environ 100 employés venant de la plupart des secteurs. Le but de ces groupes de réflexion était de vérifier la sensibilisation au développement durable et les connaissances sur le sujet, de relever des pratiques optimales au ministère de la Justice

susceptibles d'être utilisées pour promouvoir le développement durable au sein de l'organisation et d'obtenir des recommandations et des suggestions des employés sur l'amélioration du rendement du Ministère au chapitre du développement durable. Les participants ont formulé environ 40 recommandations dont certaines figurent dans la quatrième stratégie. Une des principales recommandations recueillies au cours de cet exercice a entraîné la tenue d'une conférence sur le développement durable au Ministère dont il est question au deuxième objectif.

Plusieurs outils de communication ont été mis au point, comme des affiches, une brochure et des fiches de renseignements, et sont utilisés lors d'événements pour promouvoir la mise en œuvre du développement durable au ministère de la Justice. Les communications régulières avec tous les employés comprenaient des conseils pratiques sur le développement durable et des articles connexes ont été publiés dans *JustInfo*, le bulletin électronique hebdomadaire du Ministère.

L'équipe du projet sur le développement durable a tenu un kiosque aux six conférences majeures tenues au Ministère, auxquelles plus de 1 000 de ses 5 000 employés ont assisté, pour sensibiliser davantage au développement durable et augmenter les connaissances sur ce sujet. Ces événements comprenaient un atelier sur le développement durable, auquel ont assisté plus de 100 conseillers juridiques et experts en politique. Un sondage a été réalisé auprès des participants à quatre de ces événements et leurs réponses analysées pour déterminer leur niveau de sensibilisation au développement durable et de connaissances sur le sujet et obtenir des idées et suggestions pour améliorer la mise en œuvre du développement durable au Ministère.

De plus, l'équipe du projet a organisé avec succès des Journées de la terre et de l'air pur et des Semaines de l'environnement, et a lié ces événements à la mise en œuvre du développement durable au ministère de la Justice. La sensibilisation a été accrue grâce à des exposés donnés par d'éminents conférenciers invités des milieux juridique et du développement durable au Canada et à l'étranger. Ces conférenciers ont fait part de leur expertise et de leurs opinions sur de nombreuses questions connexes. Ces exposés servent à renseigner les employés et les aideront à adapter leurs méthodes de travail pour y intégrer les principes et les pratiques de développement durable.

La campagne de sensibilisation comprenait la mise au point et la promotion d'un processus de gestion pour assurer que le Ministère se conforme à la directive du Cabinet de 1999 sur la tenue d'évaluations environnementales stratégiques de tous ses projets de politique, de programme et de planification.

L'équipe du projet de développement durable a complètement restructuré son site intranet; ce site a été mis à l'essai auprès de groupes cibles et a reçu un bon accueil de la part des employés de tous les services du Ministère. Les employés y trouvent des renseignements et des liens à des ressources qu'ils peuvent utiliser dans le cadre de leur travail juridique, stratégique et administratif.

L'inclusion de modules sur le développement durable aux activités actuelles de formation au Ministère a été étudiée; de nombreux cours ont été relevés et ils seront modifiés pour y inclure des références au développement durable au cours de la mise en œuvre de cette stratégie.

Objectif 2 : Intégrer la prise en compte du développement durable aux activités matérielles du Ministère

Le deuxième objectif comprenait deux cibles clés soutenues par 19 activités principales. Douze de ces activités ont été complétées, les autres ont été entamées mais n'ont pas été complétées.

Cet objectif était le plus ambitieux de la stratégie de 2004-2006 et il constituera une référence dans la Stratégie de développement durable 2007-2009. Le Ministère a accompli des progrès considérables en cherchant à réaliser cet objectif, mais il reste du travail à faire pour intégrer pleinement les principes et les pratiques du développement durable dans ses activités permanentes, particulièrement dans les services juridiques et l'élaboration des politiques.

Il s'agit d'un objectif à long terme qui permettra de mieux connaître la mesure dans laquelle les principes et les pratiques du développement durable sont appliqués dans les activités permanentes du Ministère. Cet objectif pose un défi et il ne sera pas facile d'en mesurer les résultats. Au cours des trois dernières années, une étape majeure pour le réaliser a été la tenue d'une conférence en janvier 2006, dans le but d'examiner le rôle du ministère de la Justice dans l'avancement du développement durable au gouvernement du Canada. D'éminents conférenciers (notamment d'anciens juges de la Cour suprême, l'ancien ambassadeur du Canada à l'environnement, des universitaires, des représentants d'organismes provinciaux œuvrant dans le domaine du développement durable et le commissaire à l'environnement et au développement durable) se sont adressés à plus de 100 avocats et experts en politique du Ministère pour les inciter à examiner le rôle spécial du Ministère au sein du gouvernement. Comme il fournit des services juridiques au gouvernement, aux ministères et organismes

clients, le ministère de la Justice est bien placé pour appuyer les initiatives de développement durable des autres ministères et organismes fédéraux, et pour tenir compte du développement durable lorsqu'il est question d'élaborer ses propres politiques.

Les participants à la conférence ont reconnu que le Ministère a pour rôle de soutenir le développement durable et se sont engagés à tenir des discussions approfondies pour développer ce rôle. Il y a maintenant au Ministère un cadre supérieur champion du développement durable, une structure pour assurer la mise en œuvre des stratégies de développement durable, une équipe de projet et une équipe de mise en œuvre. L'application des pratiques de développement durable au Ministère reçoit maintenant une plus grande attention et est prise en considération dans l'élaboration de ses plans d'activités; elles sont incluses dans les rapports annuels sur les plans et les priorités et les rapports ministériels sur le rendement, tous deux déposés devant le Parlement.

Un processus interne et du matériel de formation ont été mis au point pour que les employés responsables s'assurent que le Ministère se conforme à la directive du Cabinet de 1999 sur les évaluations environnementales stratégiques visant à accroître la capacité de mener des évaluations environnementales stratégiques de ses projets de politique et de programme.

Au cours des trois dernières années, des discussions ont permis de relever de nombreuses pratiques optimales au Ministère. On favorise leur application (dans des exposés donnés à diverses unités organisationnelles et sur le site Web sur le développement durable) pour inciter les employés à trouver d'autres moyens d'inclure les principes et les pratiques du développement durable dans leur travail.

Objectif 3 : Améliorer la durabilité écologique de nos activités matérielles

Ce troisième objectif comprenait quatre cibles clés soutenues par 15 activités. Onze de ces activités ont été exercées pendant la période de mise en œuvre et tous les objectifs, sauf deux, ont été atteints. Les autres ont été modifiées ou incluses dans les efforts de l'ensemble du gouvernement, comme l'adoption des Normes nationales de planification des locaux et la Politique d'achats écologiques.

Une attention particulière a été portée aux préoccupations environnementales. Des mesures visant à réduire les effets des activités du Ministère sur l'environnement sont plus faciles à mettre en place et à contrôler. La plupart des employés sont conscients des effets négatifs de la détérioration de l'environnement et des changements climatiques au travail, à la maison et dans leur collectivité. La majorité d'entre eux ont déjà adopté des pratiques de « conservation » et continuent à améliorer leurs activités pour protéger l'environnement. La sensibilisation à la protection de l'environnement était une composante majeure de la campagne de sensibilisation au développement durable, décrite au premier objectif. Le Ministère peut, au moyen d'efforts accrus, et fera plus au cours des trois prochaines années pour réduire les effets de ses activités sur l'environnement.

Par suite de l'engagement du Ministère envers le développement durable, les Normes nationales de planification des locaux sont maintenant respectées rigoureusement dans toutes les unités organisationnelles. Le ministère de la Justice est considéré comme un leader dans le milieu juridique au Canada, parce qu'il utilise moins d'espace à bureaux que la plupart des cabinets du secteur privé et qu'il attribue l'espace en se basant sur la fonction organisationnelle, pas simplement

sur l'ancienneté des employés ou le niveau du poste qu'ils occupent. Des employés sont formés pour renseigner les autres employés à ce sujet et assurer le respect de ces normes.

Le Ministère continue d'encourager les employés à utiliser davantage les documents électroniques dans le cadre de poursuites, ce qui réduira considérablement la consommation de papier. L'utilisation de l'impression et de la photocopie recto verso est en hausse et on s'attend à ce que cela réduise considérablement la consommation de papier, qui sera contrôlée pendant la mise en œuvre de la stratégie de 2007-2009.

Bien qu'il soit locataire, ce qui limite ses efforts de conservation, le Ministère a fait l'objet d'une vérification récente des plus grands immeubles de son administration centrale. Cette vérification a révélé une réduction de sa consommation d'énergie. Des mesures additionnelles sont prévues pour économiser l'énergie. Les économies d'énergie seront mesurées périodiquement pour déterminer les domaines où des améliorations sont possibles.

Le Ministère réutilise davantage les meubles et d'autres biens et prend des mesures pour augmenter ses achats de produits écologiques dans tous ses bureaux. Il donne notamment une formation sur la nouvelle Politique sur les achats écologiques du gouvernement à ses préposés aux achats et à d'autres employés. Un système a été mis en place pour déterminer les succès obtenus dans l'atteinte des cibles précises en matière d'achats écologiques; il sera appliqué et contrôlé au cours des prochaines années.

De plus en plus de déchets solides sont détournés des sites d'enfouissement en réutilisant les matières (par exemple, les cartouches d'imprimante et de photocopieuse) et en incitant les employés à utiliser des matières recyclables.

3. Le développement durable au cours de la période 2007-2009 et des années subséquentes

Dans sa quatrième stratégie de développement durable, le ministère de la Justice a inclus les enseignements tirés de ses stratégies précédentes.

L'accent sera mis sur des résultats plus concrets, mesurables et plus précis au cours des activités visant à soutenir la mise en œuvre du développement durable, ce qui aidera le Ministère à établir une responsabilisation plus claire à l'égard de cibles précises. Le Ministère a consulté ses employés, a mis en commun des pratiques optimales avec d'autres ministères et organismes et a discuté avec eux des moyens de faire avancer le développement durable, a tiré des leçons des exposés présentés par d'éminents conférenciers sur des questions relatives au développement durable et a suivi la recommandation du commissaire à l'environnement et au développement durable de se concentrer sur un petit nombre d'engagements pratiques pour que la contribution du ministère de la Justice au développement durable soit plus valable et plus concrète. La campagne visant à sensibiliser davantage à tous les aspects du développement durable et à augmenter les connaissances sur ce sujet se poursuivra et des mesures additionnelles seront prises pour réduire les effets des activités du Ministère sur l'environnement.

Le véritable objectif de cette stratégie sera d'accroître davantage la capacité du ministère de la Justice d'appuyer la prestation des services juridiques relatifs au développement durable au sein du

gouvernement du Canada, de promouvoir plusieurs des activités de base qui contribuent déjà à l'avancement du développement durable et de trouver des moyens de prendre davantage en considération les principes et les pratiques du développement durable dans les autres activités de base du Ministère.

Les trois objectifs majeurs du Ministère en matière de développement durable pour les trois prochaines années sont les suivants :

Objectif 1 : Accroître davantage la capacité du Ministère d'appuyer la prestation des services juridiques relatifs au développement durable

Cible 1.1 : Le rôle du Ministère dans la prestation, s'il y a lieu, des services juridiques liés au développement durable est pris en compte, s'il y a lieu.

Cible 1.2 : Le Ministère table sur son niveau actuel de sensibilisation au développement durable en accroissant davantage sa capacité de fournir des conseils sur les implications juridiques des décisions en matière de politiques et de programmes au sujet des questions relatives au développement durable que le gouvernement, les ministères et les organismes clients doivent résoudre, le cas échéant.

Objectif 2 : Intégrer les pratiques et les principes du développement durable dans les activités du Ministère qui ont trait à des politiques et à des programmes

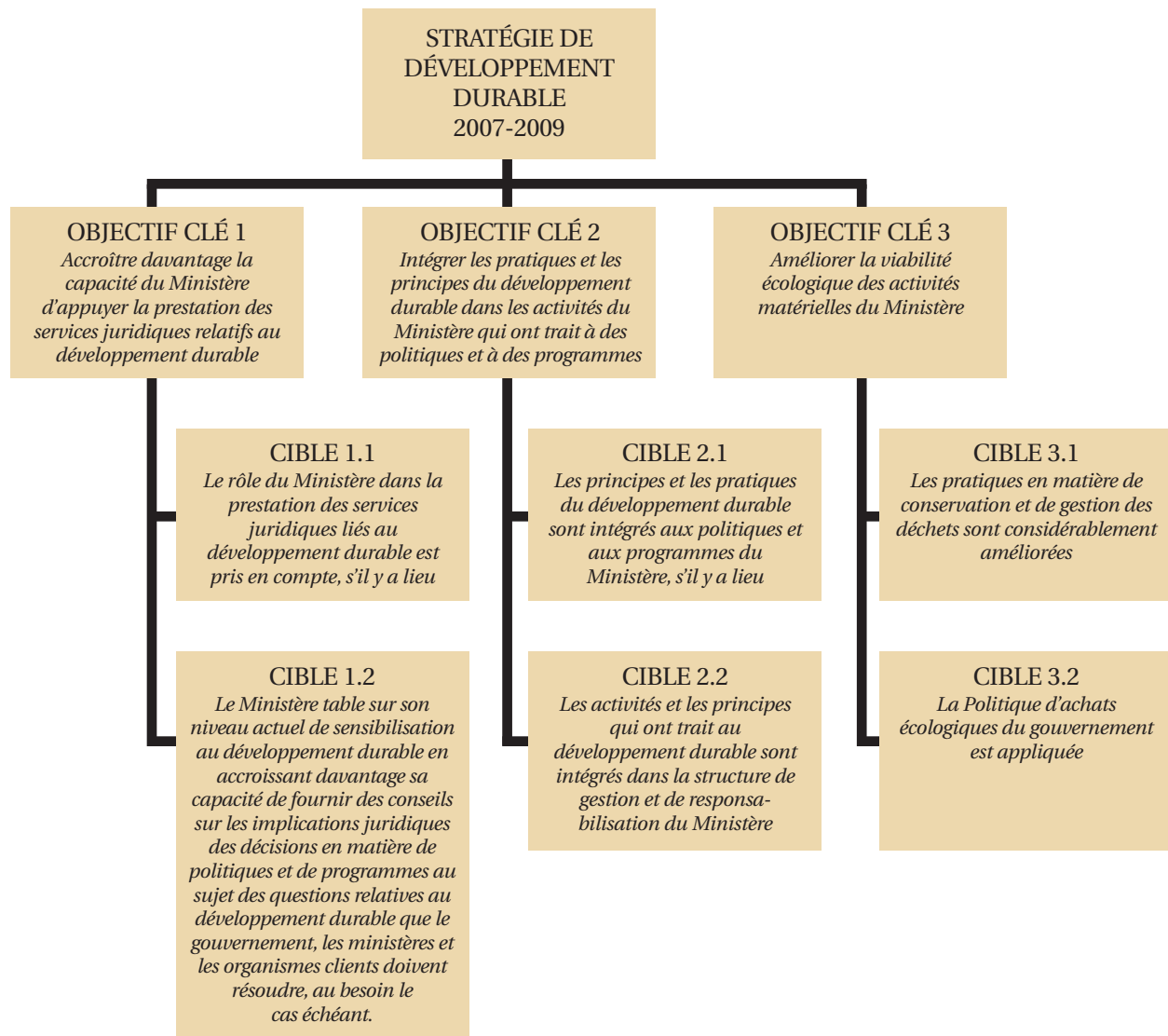
Cible 2.1 : *Les principes et les pratiques du développement durable sont intégrés aux politiques et aux programmes du Ministère, s'il y a lieu.*

Cible 2.2 : *Les activités et les principes qui ont trait au développement durable sont intégrés dans la structure de gestion et de responsabilisation du Ministère.*

Objectif 3 : Améliorer la viabilité écologique des activités matérielles du Ministère

Cible 3.1 : *Les pratiques en matière de conservation et de gestion des déchets sont considérablement améliorées.*

Cible 3.2 : *La Politique sur les achats écologiques du gouvernement est appliquée.*



Mise en œuvre

Le Ministère déploiera sa quatrième stratégie de développement durable sous la direction d'un cadre supérieur champion du développement durable et de l'équipe spécialisée dans ce domaine au Ministère. Il continuera à demander l'appui de l'équipe bien établie de la mise en œuvre du développement durable au Ministère, qui comprend des représentants de la majorité de ses secteurs, notamment de plusieurs bureaux régionaux.

Le soutien et l'orientation des cadres supérieurs du Ministère joueront un rôle majeur pour réaliser les objectifs de la stratégie. Afin de préciser le rôle du ministère de la Justice concernant la prestation des services juridiques et l'élaboration des politiques qui appuient le développement durable, il faudra un engagement et des directives claires de la haute direction pour inciter les employés du Ministère à faire des efforts additionnels pour assurer le développement durable dans leur travail. Les engagements récents en ce domaine inclus dans les ententes de responsabilisation des cadres supérieurs les appuieront.

Un plan détaillé sera mis au point pour contrôler les progrès dans la mise en œuvre de la quatrième Stratégie de développement durable et en faire rapport. Une évaluation sera effectuée, au Ministère, au milieu de la période de mise en œuvre pour relever les réalisations et cerner les problèmes ou les changements requis.

De plus, un sondage sera mené au Ministère pour déterminer le niveau de sensibilisation des employés aux principes du développement durable et de connaissances sur le sujet et établir des points repères qui serviront à mesurer toute augmentation dans la sensibilisation et les connaissances au fil du temps. Ce sondage aidera à trouver des outils

et des mécanismes d'apprentissage pour accroître les connaissances et mettre au point des processus visant à aider les employés à mieux intégrer ces principes et ces pratiques dans leur travail au jour le jour.

Le Ministère continuera à établir des partenariats avec d'autres organismes du secteur public, du secteur privé et des organisations internationales pour se renseigner, mettre en commun des pratiques optimales et chercher des façons pratiques d'assurer le développement durable dans ses activités en tenant compte des priorités et des programmes de ses partenaires et de ses clients. Le ministère de la Justice est activement représenté dans un certain nombre de réseaux et groupes de travail gouvernementaux (ainsi qu'il est précisé à l'annexe 1), voués à la promotion du développement durable, et continuera à chercher à jouer un rôle plus actif dans ce domaine.



3.1 Résultats en chaîne découlant de la stratégie de développement durable au ministère de la Justice

Vision du développement durable

Le ministère de la Justice cherche à assurer que le Canada a un système de justice équitable, efficace et accessible à tous qui reflète les valeurs des Canadiens, en mettant au point des politiques et des programmes dans lesquels les principes et les pratiques du développement durable sont bien ancrés et en gérant leur application. Le Ministère appuie également le gouvernement en lui fournissant des services juridiques efficaces et responsables qui tiennent compte des principes du développement durable, s'il y a lieu.

Résultats ultimes

- Les services juridiques fournis au gouvernement canadien tiennent compte du développement durable, s'il y a lieu;
- Les décisions et les avis stratégiques à long terme tiennent compte du développement durable, s'il y a lieu;
- Les programmes élaborés et appliqués par le Ministère tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable et les intègrent dans la gestion des programmes, s'il y a lieu.

Résultats intermédiaires

- Le rôle que le Ministère doit jouer pour faire avancer le développement durable est étudié et davantage élaboré;
- Les principes et les considérations relatifs au développement durable sont intégrés de façon plus complète aux outils d'apprentissage et aux processus opérationnels;
- Le développement durable est intégré dans la planification stratégique et des activités;
- Les activités matérielles du Ministère sont écologiques.

Résultats immédiats

- Connaissances et sensibilisation accrues à l'égard du développement durable;
- Des pratiques respectueuses de l'environnement sont soutenues, favorisées et accrues au Ministère.

Produits

- Des séances de sensibilisation au développement durable;
- Des communications régulières avec tous les employés;
- Du matériel et des cours de formation dont des composantes ont trait au développement durable;
- Un processus et une formation au Ministère sur la conformité à la directive du Cabinet de 1999 sur les évaluations environnementales stratégiques des projets de politique et de programme;
- Des politiques et des processus opérationnels révisés, s'il y a lieu.

Activités

- Campagne de sensibilisation;
- Activités de formation;
- Discussions à l'intérieur et à l'extérieur pour étudier et définir le rôle du Ministère;
- Mise au point d'études de cas et de pratiques optimales;
- Conférenciers invités à présenter des exposés sur le développement durable;
- Mise au point d'outils et de matériel sur le développement durable;
- Examen et actualisation des processus internes pour y inclure le développement durable;
- Activités écologiques.

3.2 Objectifs et cibles principaux du développement durable

Cette section contient un aperçu des trois objectifs de la stratégie du Ministère pour la période 2007-2009. Une analyse plus poussée et des détails sur les cibles et les activités majeures prévues pour réaliser les objectifs se trouvent à l'annexe 2, de même qu'une liste des indicateurs de rendement.

Objectif 1 : Accroître davantage la capacité du Ministère d'appuyer la prestation des services juridiques relatifs au développement durable :

À la conférence de janvier 2006 sur le développement durable, il a été déterminé qu'il s'agissait d'un objectif majeur pour le ministère de la Justice. Les participants et les invités à cette conférence ont convenu qu'étant donné le rôle unique joué par le Ministère au gouvernement, il pouvait faire plus pour faire avancer le développement durable. Le Ministère doit fournir à ses employés le soutien des lignes directrices et des outils et les inciter à promouvoir davantage le développement durable dans leur travail.

Pour réaliser cet objectif, le Ministère doit d'abord déterminer les activités qui peuvent être pertinentes à l'application plus rigoureuse des principes et des pratiques du développement durable. Des études de cas et des pratiques optimales seront relevées et consignées pour montrer les rapports manifestes entre le travail du Ministère et la mise en œuvre du développement durable. Lorsque des rapports évidents seront établis avec divers secteurs opérationnels, on cherchera des façons d'intégrer davantage des éléments de développement durable dans les processus actuels et de nouveaux processus susceptibles d'appuyer le développement

durable dans le travail du Ministère. En même temps, le ministère de la Justice tiendra davantage compte de son rôle dans la prestation des services juridiques relatifs au développement durable, s'il y a lieu, aux ministères et organismes clients. Le Ministère acquerra toute nouvelle expertise nécessaire pour fournir de tels conseils.

Cible 1.1 : Le rôle du Ministère dans la prestation des services juridiques liés au développement durable est pris en compte, s'il y a lieu.

Le Ministère tiendra davantage compte de son rôle dans la prestation des services juridiques à ses clients sur les implications juridiques de leurs décisions stratégiques, qui ont trait aux questions de développement durable, en discutant avec les ministères et les organismes clients.

Cible 1.2 : Le Ministère table sur son niveau actuel de sensibilisation au développement durable en accroissant davantage sa capacité de fournir des conseils sur les implications juridiques des décisions en matière de politiques et de programmes au sujet des questions relatives au développement durable que le gouvernement, les ministères et organismes clients doivent résoudre, au besoin.

Le Ministère intensifiera son examen et ses recherches concernant les principes du développement durable et les questions courantes. À cette fin, il mènera des recherches sur les pratiques exemplaires au gouvernement du Canada, au Canada et à l'étranger. Il mettra sur pied des réseaux internes et des groupes de pratique, et il tiendra des consultations régulières au Ministère et avec des spécialistes de l'extérieur. Les secteurs qui peuvent avoir la responsabilité de résoudre des questions particulières seront relevés; des lignes

directrices et des outils seront mis au point pour aider les employés à inclure davantage le développement durable dans leur travail avec les organismes clients. La mise au point d'études de cas et de pratiques optimales à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère fournira des exemples précis des moyens d'appliquer les principes du développement durable plus rigoureusement au cours de la prestation de services juridiques. La préparation et la présentation de cours et de matériel de formation permettront aux employés concernés du Ministère d'augmenter leur expertise à ce sujet.

Objectif 2 : Intégrer les pratiques et les principes du développement durable dans les activités du Ministère qui ont trait à des politiques et à des programmes

Il sera plus facile d'accorder de l'attention aux éléments du développement durable dans le travail du Secteur des politiques du Ministère que dans ses activités juridiques, car de nombreux domaines de politique (comme la justice réparatrice, et la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones) sont déjà associés à des pratiques de développement durable (voir les exemples donnés à l'annexe 3). Au cours de la période 2007-2009, le Ministère consultera des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de celui-ci pour déterminer d'autres domaines où les principes du développement durable devraient être appliqués. Des lignes directrices et des outils seront mis au point pour aider les employés à intégrer davantage le développement durable dans leurs activités régulières de travail, notamment pour assurer la conformité à la directive du Cabinet sur les évaluations environnementales stratégiques de tous les projets de politique et de programme. Le domaine des politiques sera aussi examiné pour déterminer sa future capacité de mener des recherches stratégiques plus

avant-gardistes et des analyses de questions juridiques relatives au développement durable.

Cible 2.1 : Les principes et les pratiques du développement durable sont intégrés aux politiques et aux programmes du Ministère, s'il y a lieu.

Le Ministère tient déjà compte du développement durable dans ses activités liées à des politiques et à des programmes, sans les considérer consciemment dans cette perspective. La mise au point d'études de cas et de pratiques optimales à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère montrera clairement comment les principes du développement durable peuvent être appliqués plus rigoureusement aux activités liées à des politiques et à des programmes. Des lignes directrices et des outils seront mis au point pour aider les employés à intégrer davantage le développement durable dans leur travail. Des exemples de certaines pratiques se trouvent à l'annexe 3 et on a déjà déterminé qu'elles sont liées au développement durable. La préparation de cours et de matériel de formation liés à la mise en œuvre du développement durable fournira des outils et des conseils additionnels aux employés pour l'intégrer dans leur travail journalier.

Cible 2.2 : Les activités et les principes qui ont trait au développement durable sont intégrés dans la structure de gestion et de responsabilisation du Ministère.

La mise en œuvre du développement durable au ministère de la Justice oblige à assurer que les principes sont ancrés dans les systèmes de gestion du Ministère, que toutes les activités dont le but est de contribuer à obtenir les principaux résultats stratégiques visés par le Ministère sont examinées dans l'optique du développement durable, que le développement durable devient une partie intégrante de toute la planification des activités du

Ministère et de ses processus de préparation de rapports, et que les engagements dont le but est d'atteindre les cibles du développement durable sont clairement définis dans les ententes de responsabilisation des gestionnaires et contrôlés par la suite. Cette cible sera atteinte en mettant au point des cibles précises en cette matière; celles-ci seront incluses dans le processus de planification des activités du Ministère et dans les ententes de responsabilisation des gestionnaires.

Objectif 3 : Améliorer la viabilité écologique des activités matérielles du Ministère

Le travail visant à minimiser les effets des activités du Ministère sur l'environnement physique se poursuivra en investissant plus de ressources et d'efforts pour réaliser cet objectif et en communiquant plus régulièrement avec tous les employés pour les sensibiliser davantage aux pratiques optimales et aux conséquences positives et négatives de leur comportement. Le Ministère fera des progrès additionnels en réduisant ses coûts énergétiques et sa consommation de papier, en améliorant ses pratiques environnementales internes, en appliquant les politiques et les règlements de l'ensemble du gouvernement et en incitant à innover dans ses activités pour réduire les effets de celles-ci sur l'environnement.

Cible 3.1 : Les pratiques en matière de conservation et de gestion des déchets sont considérablement améliorées.

Le Ministère continuera à exercer la plupart des activités entreprises au cours de la mise en œuvre de la troisième Stratégie de développement durable en mettant davantage l'accent sur des activités précises de conservation et de gestion des déchets qui seront régulièrement mesurées et feront régulièrement l'objet de rapports. Des efforts

plus soutenus et plus ciblés en matière de communications sont prévus pour sensibiliser les employés davantage et contrôler les effets des pratiques positives en cette matière. Le Ministère continuera à se plier aux Normes nationales de planification des locaux pour que ses activités soient plus efficaces, à réduire la consommation de produits solides, à maximiser ses pratiques en matière de recyclage et à se concentrer sur l'élaboration d'une infrastructure technologique qui augmente l'efficacité des activités et protège mieux l'environnement.

Cible 3.2 : La Politique d'achats écologiques du gouvernement est appliquée.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère se concentrera sur l'application de la Politique d'approvisionnement écologique en fixant des cibles claires et précises que les gestionnaires compétents auront la responsabilité d'atteindre et en recueillant des renseignements pour permettre la présentation de rapports réguliers sur les progrès accomplis relativement à ces cibles. Des changements ont été apportés dans la technologie de l'information pour permettre d'assurer le suivi des activités liées aux achats écologiques et de contrôler l'efficacité de l'application de la politique gouvernementale au Ministère.



Annexe 1

Résultats obtenus en utilisant la Stratégie de développement durable 2004-2006

Objectif 1 : Accroître les connaissances sur le développement durable au Ministère et sensibiliser davantage le personnel à ce sujet

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Cible 1.1 : Élaborer et donner des séances de formation et d'information</p> <p>Sensibiliser davantage les gestionnaires du Ministère au développement durable et augmenter leurs connaissances à ce sujet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • Les communications ont été régulières au moyen des publications du Ministère, d'exposés présentés aux gestionnaires et de leur présence lors des conférences majeures tenues au Ministère. • La sensibilisation a été évaluée en faisant répondre à un questionnaire après les exposés et les événements (plus de la moitié des 130 employés et gestionnaires qui ont répondu au questionnaire ont montré qu'ils connaissaient peu le développement durable et ne pouvaient pas établir de liens avec le rôle du Ministre dans l'avancement du développement durable au gouvernement du Canada au-delà des activités directement reliées à l'environnement).
<p>Donner une formation relative à la directive du Cabinet de 1999 sur les évaluations environnementales stratégiques (EES) des projets de politique, de plan et de programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • La formation était offerte aux groupes de pratique concernés. • Une référence aux EES est maintenant incluse dans les instructions sur les mémoires au Cabinet (MC) et les présentations au Conseil du Trésor (CT), et les EES sont prises en considération en préparant chaque MC et chaque présentation au CT. • De nombreux autres ministères ont été consultés au sujet de leurs processus de gestion. • Un processus et des lignes directrices internes ont été mis au point sur la façon de procéder aux évaluations environnementales stratégiques. • Un processus pilote a été suivi au sujet de nombreux mémoires au Cabinet pour montrer comment appliquer la directive.
<p>Organiser des séances de formation et d'information sur les questions liées au développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte. • Des séances d'information, des ateliers et des exposés ont été organisés et des kiosques sur le développement durable ont été mis sur pied dans tous les secteurs du Ministère. • Des conférenciers éminents ont été invités à traiter des questions relatives au développement durable (cinq exposés en 2005 et cinq en 2006). • Environ 1 000 employés ont participé à des séances interactives sur le développement durable qui a un rapport avec le travail du ministère de la Justice pour augmenter leurs connaissances à ce sujet. • Les rétroactions des participants ont confirmé que les employés sont intéressés à faire des efforts pour mettre en œuvre le développement durable en recevant le soutien et l'encouragement des cadres supérieurs compétents.

CIBLE		RÉSULTATS OBTENUS	
Cible 1.1 : Élaborer et donner des séances de formation et d'information			
Ajouter la composante du développement durable aux cours de formation actuellement offerts au Ministère.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • Dix activités d'apprentissage (conférenciers invités, exposés) ont été organisées pour sensibiliser davantage au développement durable et augmenter les connaissances à ce sujet, notamment la conférence de janvier 2006 sur le développement durable. • Des efforts ont été accomplis pour trouver les cours de formation offerts par le Ministère qui pourraient contenir des composantes sur le développement durable; aucun élément sur le développement durable n'a été inclus dans le matériel ou les cours de formation. 		
Cible 1.2 : Transmettre de l'information à tous les employés			
Transmettre à tous les employés des renseignements sur le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte. • Des renseignements sur le développement durable ont été transmis régulièrement aux employés dans le bulletin électronique hebdomadaire du Ministère, sur un site Web interne d'avant-garde, dans un kiosque d'information bien établi, des exposés et des ateliers sur le développement durable. 		
Créer et tenir un site Web sur le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte. • Un site Web complet sur le développement durable a été créé et il est actualisé fréquemment en y affichant des renseignements pertinents. • Chaque mois, le nombre moyen de visites sur ce site se situe entre 1 000 et 2 000. • Le site Web a été mis à l'essai auprès de groupes cibles dans quatre services majeurs du Ministère; les résultats des essais auprès des groupes cibles ont confirmé l'intérêt pour le développement durable et le besoin de renseignements à ce sujet, particulièrement ceux liés au travail. 		
Cible 1.3 : Mesurer la sensibilisation des employés au développement durable			
Établir un niveau de base pour mesurer le succès dans l'augmentation de la sensibilisation au développement durable et des connaissances sur ce sujet chez les employés.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • Un bref sondage en ligne a été mis au point et effectué pour mesurer la sensibilisation et les connaissances des employés; des questionnaires sur la sensibilisation, les connaissances et l'intérêt à faire des efforts en matière de développement durable ont également été distribués à environ 600 participants lors de quatre conférences majeures. • Les sondages ont confirmé que plus de 50 p. 100 des employés du ministère de la Justice comprennent peu les principes du développement durable, au-delà de la protection de l'environnement; les résultats indiquent un besoin d'augmenter les efforts pour faire mieux comprendre le développement durable, dans la mesure où il a trait au travail juridique, en matière de politiques et de programmes au Ministère. 		

Objectif 2 : Intégrer la prise en compte du développement durable aux activités du Ministère

CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Cible 2.1 : Examiner les politiques et les programmes dans l'optique du développement durable</p>	
<p>Se conformer à la directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politique, de plan et de programme. Cible atteinte dans une large mesure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un processus interne a été mis au point pour la gestion des évaluations environnementales stratégiques de tous les projets de politique, de plan et de programme. • Cinq évaluations de projets de politique ou de programme ont été réalisées et elles seront incluses dans les procédures du Ministère en tant qu'exemples pour y faire référence plus tard.
<p>Déterminer les liens entre les priorités et les activités relatives aux services juridiques et en matière de politiques et les questions environnementales, sociales et économiques au gouvernement et à l'échelle internationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • De nombreuses priorités et de nombreuses activités ont été étudiées pour déterminer leurs liens avec le développement durable et, lorsque c'était approprié, les liens ont été pris en compte (par exemple, la coordination des avis juridiques sur les changements climatiques par le Ministère).
<p>Établir des indicateurs de base de la durabilité du système de justice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cible non atteinte. • Un ensemble d'indicateurs sociétaux qui influent sur le travail du ministère de la Justice ont été mis au point, mais aucun lien direct n'a été établi avec les principes et les pratiques du développement durable, principalement parce que le lien entre le travail du Ministère et les piliers social et économique du développement durable n'a pas été établi clairement.
<p>Organiser des réseaux de discussion et des forums au Ministère pour déterminer les occasions d'intégration du développement durable aux activités du Ministère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte. • De nombreux forums ont été organisés et tenus au cours des trois dernières années pour étudier le rôle du Ministère au cours de la mise en œuvre du développement durable : <ul style="list-style-type: none"> ◦ l'équipe de la mise en œuvre du développement durable s'est réunie régulièrement pour relever et promouvoir les activités pertinentes au Ministère; ◦ dix conférenciers éminents ont été invités à présenter des exposés aux employés du Ministère sur des questions précises liées au développement durable et inciter le Ministère à s'engager à résoudre ces questions; ◦ neuf groupes de réflexion comprenant quelque 90 employés ont été formés pour relever des occasions de faire plus d'efforts au Ministère en matière de développement durable; les participants ont formulé 40 recommandations qui ont été classées en ordre de priorité et 10 de ces recommandations ont été appliquées et formeront une partie majeure des activités et des cibles dans la stratégie pour la période 2007-2009.
<p>Utiliser la structure de l'Architecture des activités des programmes (AAP) pour grouper les activités liées au développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cible non atteinte. • L'AAP a été examinée pour assurer que tous les secteurs d'activités du Ministère sont inclus dans le plan de mise en œuvre du développement durable. • L'AAP est formulée à un niveau élevé de généralité, ce qui ne permet pas d'inclure les activités détaillées liées au développement durable.

CIBLE		RÉSULTATS OBTENUS	
Cible 2.1 : Examiner les politiques et les programmes dans l'optique du développement durable			
Étudier les engagements internationaux pour déterminer leurs effets sur les activités du ministère de la Justice.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • De nombreux engagements internationaux récents, particulièrement ceux pris au Sommet mondial de 2002 sur le développement durable à Johannesburg, ont été examinés pour déterminer leurs liens avec le travail du Ministère. • Des liens avec le travail régulier du Ministère ont été trouvés dans de nombreux engagements relatifs à la protection de l'environnement (la protection de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre). 		
Déterminer la technologie utilisée actuellement et recommander l'adoption d'une technologie nouvelle ou améliorée pour soutenir les activités du Ministère.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • La Direction de la gestion de l'information a entrepris des efforts à ce sujet et continuera à prendre en considération les principes et les pratiques du développement durable (par exemple, le Ministère remplace tous les écrans conventionnels d'ordinateur par des écrans plats plus efficaces; on cherche à faire adopter l'impression recto verso par défaut dans toute l'organisation. 		
Découvrir et utiliser des pratiques optimales d'autres secteurs du Ministère.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • De nombreuses pratiques optimales ont été relevées, consignées, mises en commun avec de nombreux groupes au Ministère et affichées sur le site Web interne. 		
Étudier et contrôler la gestion des risques juridiques au Ministère et dans les organismes clients.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible non atteinte. • Le rapport entre la gestion des risques juridiques et le développement durable n'a pas encore été établi clairement. 		
Assurer que le développement durable est considéré comme une priorité au Ministère.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • Un cadre supérieur est champion du développement durable, des ressources lui ont été affectées, une équipe de la mise en œuvre a été constituée, une attention considérable a été accordée au développement durable et il a acquis beaucoup d'importance au Ministère. • Le développement durable a été présenté à la haute direction pour qu'elle le considère comme une future priorité majeure au Ministère; il sera considéré comme l'une des priorités du Ministère dans un futur exercice d'établissement des priorités. • Cible atteinte. 		
Cible 2.2 : S'assurer que le développement durable est considéré comme une priorité			
Mettre en place la structure du développement durable au Ministère.	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre supérieur a été nommé champion du développement durable; le chef du projet de développement durable a été désigné; un conseiller en communications a été affecté au projet pour gérer les communications connexes; une équipe de la mise en œuvre composée de quelque 20 membres qui travaillent dans divers services du Ministère a été formée et elle a travaillé à la mise en œuvre de la dernière stratégie. 		
Développer et exécuter un plan de mise en œuvre du développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte. • Un plan complet de mise en œuvre comprenant 9 cibles principales et quelque 40 activités à l'appui a été mis au point et utilisé pour mettre en œuvre la troisième stratégie. • Ce plan a également été utilisé pour préparer des rapports sur les progrès accomplis au cours des activités et sur la réalisation de cibles précises. 		

CIBLE		RÉSULTATS OBTENUS	
Cible 2.2 : S'assurer que le développement durable est considéré comme une priorité			
Assurer la représentation et la participation active dans les comités et les groupes de travail interministériels œuvrant dans le domaine du développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte. • Le ministère de la Justice a maintenu sa présence et sa participation active dans divers comités et groupes de travail interministériels (le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable, Sensibilisation au développement durable, le Sous-comité des communications et de la formation, le Comité de l'initiative fédérale « Prêcher par l'exemple », les groupes de travail sur l'écologisation des opérations gouvernementales, le Sous-comité des évaluations environnementales stratégiques, etc.). 		
Assurer la représentation et la participation active dans les efforts de développement durable de tous les services du Ministère.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte. • Le Comité de la mise en œuvre du développement durable au Ministère comprenait des employés de la plupart des services principaux du Ministère depuis sa création en 2004, notamment des représentants de trois bureaux régionaux. 		
Assurer que la collecte de données pertinentes et des procédures à cette fin sont en place pour contrôler les mesures relatives au développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • Des procédures sont en place pour recueillir les données et contrôler les progrès en cherchant à atteindre certaines cibles au cours des activités du Ministère relatives au développement durable, et elles permettront de contrôler plus exactement les progrès relatifs à ces activités, comme la consommation de papier, les achats écologiques, les dépenses énergétiques et les économies d'énergie. • La détermination d'indicateurs sûrs du rendement et l'établissement de la mesure du rendement au sujet d'autres aspects de la mise en œuvre du développement durable au Ministère sera plus difficile. 		

Objectif 3 : Améliorer la durabilité écologique de nos activités matérielles

Cible 3.1 : Établir des Normes nationales de planification des locaux			
Instaurer des Normes nationales de planification des locaux et contrôler la conformité à ces normes, en se basant sur les besoins fonctionnels.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte. • Pendant la mise au point des Normes nationales de planification des locaux du gouvernement, le Ministère a effectivement réduit son espace à bureaux dans tout le Canada. • L'attribution de l'espace à bureaux est basée sur les fonctions des employés de l'organisme, pas sur leur niveau ou leur ancienneté. • Le Ministère est un leader reconnu de la gestion des locaux pour juristes. 		
Inclure les Normes nationales de planification des locaux dans une convention directrice d'occupation des locaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation impossible. • Toutes les anciennes conventions directrices d'occupation des locaux ont été annulées pour adopter les nouvelles Normes nationales que le Ministère respecte maintenant rigoureusement dans tous ses bureaux. • La formation sur la conformité à ces normes a été incluse dans les plans d'apprentissage des employés concernés. 		

CIBLE		RÉSULTATS OBTENUS	
Cible 3.2 : Promouvoir le transfert électronique de données			
Promouvoir le dépôt électronique des documents judiciaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • Une recommandation visant à poursuivre les négociations avec divers tribunaux pour favoriser davantage le dépôt de documents électroniques afin d'épargner des quantités considérables de papier a été étudiée, mais elle n'a pas encore été appliquée. 		
Cible 3.3 : Améliorer les pratiques de conservation et de gestion des déchets			
Relever les champs d'activité qui ont le plus d'effets sur l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte, principalement au moyen de vérifications de la gestion des déchets solides et de la consommation d'énergie. • De nombreux champs d'activité ont été relevés dans lesquels le ministère de la Justice a plus d'effets sur l'environnement physique (spécialement sur la consommation de papier et d'énergie). • Certaines cibles et certaines activités visant à réduire les effets des activités du Ministère ont été relevées, mais on ne s'est pas encore occupé de cette question méthodiquement et elles n'ont pas encore fait l'objet d'un contrôle adéquat. 		
Étudier la possibilité de réutiliser les biens de l'État et d'acquérir des produits d'occasion.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte. • Le Ministère étudie régulièrement la réutilisation de biens de l'État et il profite de toutes les occasions pour les réutiliser. • Le Ministère a réutilisé des éléments de meuble et il a remis des meubles en état (p. ex. dans les bureaux régionaux de Toronto et de Vancouver), plutôt que de s'en débarrasser ou de les envoyer au dépôt du matériel excédentaire. • Un site Web interne affiche l'inventaire du matériel et des meubles excédentaires offerts au Ministère, avant qu'ils soient envoyés au dépôt du matériel excédentaire. 		
Mettre en place des mécanismes pour recueillir des données utiles sur les achats.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte. • Des systèmes électroniques sont en place pour assurer le suivi des achats de biens et de services; ces données seront utilisées plus efficacement à l'avenir pour augmenter l'efficacité et les économies lors des achats du Ministère. 		
Stabiliser l'usage du papier à son niveau de 2002-2003.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation impossible. • Les conséquences des engagements visant à réduire la consommation de papier ne pouvaient être mesurées, principalement à cause des méthodes d'achat du papier et de l'impartition accrue de l'impression, dont on ne pouvait assurer le suivi entièrement. 		
Augmenter de 80 à 85 p. 100 la quantité de déchets détournés des sites d'enfouissement à l'administration centrale.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure (en se basant sur la vérification réalisée dans le plus grand immeuble, le détournement des déchets était de 78 p. 100 en comparaison d'une possibilité de 86 p. 100; 78 p. 100 est un pourcentage beaucoup plus élevé que le minimum de 60 p. 100 établi par les responsables de la gestion des déchets). • Des réalisations considérables ont été constatées au cours de cette vérification en comparaison de l'année de référence (1999) dans la réduction générale des déchets solides de 8 p. 100, une augmentation de 2 p. 100 du recyclage des déchets solides et une réduction de 30 p. 100 de la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement. 		

CIBLE		RÉSULTATS OBTENUS	
Cible 3.3 : Améliorer les pratiques de conservation et de gestion des déchets			
		<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement a été pris en prévision de la mise en place d'un mécanisme pour contrôler l'élimination de tous les déchets solides produits dans les bureaux du Ministère à l'administration centrale; le contrôle exact de l'élimination des déchets est difficile, car le Ministère est colocalitaire avec de nombreux autres organismes dans divers immeubles. • Un certain succès a été constaté lors de l'échantillonnage du recyclage des cartouches d'impression et du papier (on estime que le recyclage est de plus de 90 p. 100). 	
Réduire la quantité de déchets solides dans tout le Ministère.		<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • Le recyclage du papier, des cartouches d'impression, de la poudre imprimante et du matériel d'expédition, ainsi que l'acquisition d'un nouvel équipement qui produit moins de déchets, sont maintenant des pratiques acceptées dans tout le Ministère. 	
Engager un processus de vérification et prendre des mesures pour assurer le suivi des activités de détournement des déchets.		<ul style="list-style-type: none"> • Cible non atteinte. • Il n'y a pas de ressources pour engager un processus de vérification et effectuer des vérifications régulières des pratiques d'élimination des déchets. 	
Cible 3.4 : Augmenter les achats écologiques à l'échelle du pays			
Élaborer la Politique d'achats écologiques et le guide connexe.		<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte. • Le guide du Ministère a été rédigé, mais la nouvelle politique gouvernementale l'a remplacé. 	
Sensibiliser davantage les gestionnaires et le milieu administratif aux achats écologiques.		<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte dans une large mesure. • Un module relatif à l'application de la Politique d'achats écologiques a été mis au point sur le site Web interne et une formation est offerte aux employés concernés. 	
Fixer des cibles en matière d'achats pour les gestionnaires.		<ul style="list-style-type: none"> • Cible non atteinte. • Le besoin de se conformer à la Politique d'achats écologiques a été inclus dans les lignes directrices sur la planification des activités du Ministère pour les gestionnaires. • Des cibles précises pour indiquer l'engagement à l'égard d'objectifs précis en matière d'achats écologiques, que le sous-ministre a la responsabilité d'atteindre, seront incluses dans la prochaine stratégie. 	
Porter de 52 à 65 p. 100 les stocks d'écoproduits à l'administration centrale.		<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation impossible. • Cette cible n'est peut-être plus pertinente – les règles en matière d'achats ont été changées pour réduire les achats et l'entreposage de stocks. 	
Porter de 30 à 50 p. 100 les stocks d'écoproduits dans les bureaux régionaux.		<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation impossible. • Cette cible n'est peut-être plus pertinente – les règles en matière d'achats ont été changées pour réduire les achats et l'entreposage de stocks. 	

Annexe 2

Objectifs, cibles et indicateurs de rendement de la Stratégie de développement durable 2007-2009

OBJECTIFS	CIBLES	INDICATEURS DE RENDEMENT
Objectif 1 : Accroître davantage la capacité du Ministère d'appuyer la prestation des services juridiques relatifs au développement durable.	Cible 1.1 : Le rôle du Ministère dans la prestation des services juridiques liés au développement durable est pris en compte, s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> • Les principes et les pratiques du développement durable actuellement liés au travail du Ministère (études de cas, pratiques optimales) sont relevés. • De nouveaux domaines dans lesquels il serait possible d'avoir recours à des conseils et des services relatifs au développement durable sont relevés et étudiés. • Une orientation est mise au point sur la prise en compte du développement durable au cours de la prestation de services juridiques.
	Cible 1.2 : Le Ministère table sur son niveau actuel de sensibilisation au développement durable en accroissant davantage sa capacité de fournir des conseils sur les implications juridiques des décisions en matière de politiques et de programmes au sujet des questions relatives au développement durable que le gouvernement, les ministères et organismes clients doivent résoudre, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none"> • Des lignes directrices sont rédigées pour aider les employés de soutien à fournir des conseils et des services additionnels. • Des outils pratiques et d'apprentissage sont mis au point pour aider les employés. • Une formation est offerte pour augmenter l'expertise au Ministère, s'il y a lieu. • Des outils de formation sur le développement durable sont mis au point en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement et l'École de la fonction publique du Canada. • La gestion des risques juridiques est reliée au développement durable.
Objectif 2 : Intégrer les pratiques et les principes du développement durable aux activités du Ministère qui ont trait à des politiques et à des programmes.	Cible 2.1 : Les principes et les pratiques du développement durable sont intégrés aux politiques et aux programmes du Ministère, s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> • Les principes et les pratiques du développement durable sont clairement reliés au travail du Ministère (dans des études de cas, des pratiques optimales). • Des domaines sont trouvés dans lesquels le développement durable peut être intégré davantage. • Des lignes directrices, des outils pratiques et d'apprentissage sont mis au point pour aider les employés à assurer le développement durable dans leur travail. • Une formation est offerte pour augmenter l'expertise au Ministère, s'il y a lieu. • La parfaite conformité à la directive du Cabinet sur les évaluations environnementales stratégiques est réalisée. • La capacité de recherche sur les politiques est en place pour analyser les effets à long terme de la détérioration de l'environnement, des nouvelles technologies, des questions sociales et économiques sur le travail du Ministère.

OBJECTIFS	CIBLES	INDICATEURS DE RENDEMENT
	<p>Cible 2.2 : Les activités et les principes qui ont trait au développement durable sont intégrés à la structure de gestion et de responsabilisation du Ministère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités en matière de services juridiques et de politiques sont liées aux piliers relatifs aux questions d'ordre environnemental, social et économique du gouvernement. • Le développement durable est intégré au Cadre de responsabilisation de gestion; les activités liées au développement durable sont groupées suivant la structure de l'Architecture des activités des programmes. • La technologie qui soutient actuellement les activités du Ministère est déterminée et l'adoption d'une nouvelle technologie améliorée est recommandée. • La gestion des risques juridiques au Ministère est liée à la mise en œuvre du développement durable. • Le développement durable est considéré comme une priorité au Ministère. • Des procédures sont en place pour recueillir des données, contrôler les progrès accomplis en cherchant à assurer le développement durable et présenter des rapports sur ce sujet.
<p>Objectif 3 : Améliorer la viabilité écologique des activités matérielles du Ministère.</p>	<p>Cible 3.1 : Les pratiques de conservation et de gestion des déchets sont considérablement améliorées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les activités du Ministère dont les effets sont importants sur l'environnement sont relevées et des mesures sont prévues pour réduire ces effets d'au moins 20 p. 100. • L'impression recto verso est favorisée et adoptée comme norme par défaut dans tout le Ministère, dans la mesure du possible. • Des pratiques sont adoptées pour promouvoir la communication et la mise en commun des données électroniques et réduire de 30 p. 100 la consommation de papier par rapport au niveau de 2006. • Les niveaux de la consommation de papier sont stabilisés et contrôlés. • Le détournement des déchets solides au cours des activités à l'administration centrale passe de 78 à 86 p. 100, conformément à la recommandation formulée lors de la vérification de 2006 (en se basant sur l'année de référence 1999). • Le processus et les mesures de contrôle du réacheminement des déchets sont en place et des rapports sont régulièrement présentés à ce sujet. • Une formation est élaborée et donnée aux gestionnaires sur les pratiques de développement durable relatives à l'environnement. • Des cibles et des mesures du rendement précises sont en place et incluses dans les objectifs de rendement des gestionnaires pour montrer et contrôler les progrès relatifs à leur engagement de susciter le développement durable.

OBJECTIFS	CIBLES	INDICATEURS DE RENDEMENT
		<ul style="list-style-type: none"> • Les recommandations formulées lors des vérifications de la gestion des ressources énergétiques et des déchets solides dans les immeubles de l'administration centrale sont suivies et leur application est contrôlée.
	<p>Cible 3.2 : La Politique d'achats écologiques du gouvernement est appliquée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les employés concernés reçoivent une formation sur l'application de la Politique d'achats écologiques. • Tous les fournisseurs offrent des produits écologiques. • L'achat de produits écologiques est pris en considération lors de <i>chaque</i> opération. • Les achats de produits écologiques représentent au moins 50 p. 100 de tous les achats. • Des cibles en matière d'achats écologiques sont fixées et incluses dans les ententes de rendement des gestionnaires et des employés. • Les données sur les dépenses ont été évaluées, une base de référence a été établie et des cibles précises seront fixées d'ici 2009 dans les cinq catégories principales d'achats. • Un mécanisme normalisé d'établissement de rapports est mis au point dans le système financier pour contrôler la conformité du Ministère à la Politique.

Annexe 3

Exemples de pratiques actuelles de développement durable au ministère de la Justice

Pendant les trois dernières années, l'un des principaux défis du ministère de la Justice était de trouver des rapports évidents entre ses activités juridiques et liées à des politiques et l'application des principes et des pratiques du développement durable. Au cours de consultations internes, de recherches sur des organismes et des gouvernements similaires, de consultations avec des experts du milieu juridique et de l'élaboration de politiques, de journées

d'apprentissage et d'exposés présentés par des conférenciers éminents, de nombreuses activités et de nombreux programmes liés au ministère de la Justice qui contribuent à faire avancer le développement durable ont été trouvés. Ceux-ci serviront de base pour découvrir d'autres parties du travail du Ministère dans lesquelles les principes et les pratiques du développement durable peuvent être appliqués davantage. Voici quelques-uns de ces programmes et de ces activités :

ACTIVITÉ/DESCRIPTION	LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Gestion des risques juridiques Processus qui consiste à prendre et à appliquer des décisions qui réduisent la gravité et la fréquence des problèmes juridiques du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none">• Découvre, évite, atténue les risques juridiques et aide à les gérer.• Un des principaux processus utilisés par le Ministère pour fournir des services juridiques de la plus haute qualité à ses clients.• La découverte des risques juridiques favorise l'adoption de dispositions législatives et de programmes plus durables qui permettent d'éviter et/ou de résister aux contestations juridiques.
Justice réparatrice Processus qui offre des solutions de rechange aux poursuites et à la justice communautaire.	<ul style="list-style-type: none">• Aide à réduire le taux de criminalité et favorise la réinsertion sociale des délinquants.• Contribue à rendre les collectivités plus sûres.• Permet au gouvernement de faire des économies (plus faibles taux d'incarcération, moins de travail policier requis pour arrêter les délinquants et superviser leur conduite).
Gestion des connaissances Permet de retracer et de grouper les avis juridiques et fournit des outils pour conserver et mettre en commun les connaissances juridiques, en matière de politiques et de programmes du Ministère.	<ul style="list-style-type: none">• Permet de se baser sur des avis juridiques déjà fournis plutôt que sur des principes fondamentaux.• Permet à de nombreux organismes de coordonner leur approche à l'égard d'une vaste gamme de questions juridiques liées au développement durable.

ACTIVITÉ/DESCRIPTION	LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Coordination des services juridiques reliés aux initiatives en matière de développement durable Coordination des services juridiques fournis dans l'ensemble du gouvernement, notamment pour la <i>Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique</i> proposée par le gouvernement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement reçoit l'appui de services juridiques coordonnés reliés à ses initiatives en matière de développement durable.
<p>Stratégie de la justice applicable aux Autochtones Initiative visant à promouvoir une participation plus active des collectivités autochtones à l'administration de la justice; à rendre le système de justice canadien plus sensible aux besoins uniques des Autochtones; à chercher à réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à réduire les taux de criminalité, à rendre les collectivités plus sûres et plus viables. • Recherche à satisfaire les besoins des victimes d'actes criminels et à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la criminalité. • Incite les collectivités à participer davantage à l'administration de la justice à l'échelle locale, ce qui contribue à les rendre plus viables.
<p>Service de règlement des différends Processus visant à prévenir et à gérer efficacement les différends au moyen de la conception de systèmes, de la médiation et d'autres techniques de règlement des différends.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide les clients à concevoir leurs programmes pour éviter les différends. • Résout les différends sans avoir recours à des techniques coûteuses basées sur le principe du contradictoire. • Permet d'épargner beaucoup de ressources, particulièrement au moyen de la médiation.



Annexe 4

Harmonisation avec l'approche gouvernementale à l'égard des stratégies de développement durable

Tous les ministères fédéraux sont incités à prendre des engagements à l'appui des objectifs fédéraux de développement durable, lorsque cela est approprié en fonction de leur mandat, tout en continuant à respecter leurs engagements dans leur propre ministère. Les objectifs fédéraux de développement durable au cours de la quatrième série de stratégies portent sur la qualité de l'environnement (de l'air pur, de l'eau saine et la réduction des émissions de gaz à effet de serre) et la gestion du développement durable (le développement durable des centres urbains, le développement durable et l'exploitation des ressources naturelles, et la gouvernance en vue du développement durable).

Objectif à long terme n° 1 : De l'eau saine pour la population, les écosystèmes marins et d'eaux douces

De l'eau de haute qualité et en quantité suffisante est d'une importance fondamentale. Sur le plan économique, une eau saine est essentielle pour assurer la prospérité du Canada. Sur le plan environnemental, l'eau est l'élément vital de la planète. Sur le plan social, c'est un élément essentiel de nos vies, de notre culture et de notre identité. Une eau saine est également importante pour assurer la santé de nos écosystèmes; son absence a des conséquences négatives sur toutes les autres composantes de l'écosystème, comme la terre, l'air et les êtres vivants. Les efforts qui peuvent faciliter l'atteinte de cet objectif comprennent les mesures pour améliorer la qualité de l'eau potable et la gestion des eaux usées sur le territoire domaniale et dans les réserves des Premières nations, améliorer l'efficacité de l'eau et l'utilisation durable de l'eau, réduire les menaces aux milieux marins et aux bassins hydrologiques de tout le Canada.

Objectif 1 : L'eau – De l'eau saine pour la population, les écosystèmes marins et d'eaux douces³		
Objectif 1.1 : La population a accès à de l'eau saine		
Resultats dans l'ensemble du gouvernement	Engagements pris par le Ministère ou en collaboration	Mesures du rendement du Ministère
1.1.1 Réduction de la pollution de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives à la gestion de l'eau tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
1.1.2 La qualité de l'eau potable et la gestion des eaux usées sont améliorées, notamment sur le territoire domanial et dans les réserves des Premières nations	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives à la gestion de l'eau tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
Objectif 1.2 : La population utilise l'eau de façon efficiente		
1.2.1 L'utilisation efficace et durable de l'eau est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser davantage les employés à l'utilisation prudente de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les sondages menés auprès des employés et leurs rétroactions montrent qu'ils sont sensibilisés davantage et qu'ils utilisent l'eau plus efficacement et de façon plus durable au travail et lorsqu'ils accomplissent du travail à l'extérieur.
Objectif 1.3 : Conserver et protéger les écosystèmes aquatiques (marins et d'eaux douces) et la biodiversité		
1.3.1 Les ressources marines et en eau douce sont protégées et continuent à soutenir les écosystèmes et la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives à la gestion de l'eau tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
1.3.2 Meilleure connaissance des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives à la gestion de l'eau tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients. • La présentation régulière d'exposés par des conférenciers invités a pour but d'augmenter les connaissances sur les ressources en eau.

³ Veuillez noter que l'élaboration de cet objectif de développement durable au gouvernement fédéral est basée sur le Cadre de gestion de l'eau par le gouvernement fédéral, une initiative prise par 19 ministères fédéraux qui ont des responsabilités en matière de gestion de l'eau.

Objectif à long terme n° 2 : De l'air pur pour que la population respire bien et que les écosystèmes fonctionnent bien

Les Canadiennes et les Canadiens ont un besoin fondamental d'air pur. La relation directe entre la salubrité de l'air et la qualité de vie est évidente actuellement et elle le sera au cours des prochaines années. Les effets du smog et des pluies acides sur l'environnement sont nombreux. Les dépôts acides, dont les sources sont au pays et à l'étranger, menacent gravement nos lacs, nos forêts et la biodiversité, ils nuisent à nos sols, à l'eau, à la végétation, à la faune et ils ont des effets sur le bien-être socio-économique des

Canadiennes et des Canadiens. Les écosystèmes canadiens ont subi les effets de l'exposition aux pluies acides dans le passé et ils cherchent à s'en remettre. Les efforts qui peuvent faciliter l'atteinte de cet objectif comprennent la réduction de l'exposition aux polluants atmosphériques à l'intérieur et à l'extérieur, la promotion des solutions relatives à l'air pur (notamment des mécanismes du marché et l'élaboration d'écotechnologies) et la réduction des menaces aux écosystèmes, aux sites patrimoniaux naturels et bâtis par suite des effets de la pollution atmosphérique.

Objectif 2 : Air pur – De l'air pur pour que la population respire bien et que les écosystèmes fonctionnent bien		
Objectif 2.1 : Réduire les risques que pose la qualité de l'air à la santé et au bien-être de la population		
Résultats dans l'ensemble du gouvernement	Engagements pris par le Ministère ou en collaboration	Mesures du rendement du Ministère
2.1.1 Réduction des émissions et de l'exposition aux contaminants de l'air nocifs à l'intérieur et à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives à la protection et à la promotion de l'air pur tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
Objectif 2.2 : Les solutions pratiques du Canada pour améliorer la qualité de l'air soutiennent la compétitivité à long terme		
2.2.1 Les solutions pratiques pour améliorer la qualité de l'air sont soutenues et favorisées (notamment par les mécanismes du marché et l'élaboration d'écotechnologies)	<ul style="list-style-type: none"> La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives aux solutions pratiques pour améliorer la qualité de l'air tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
Objectif 2.3 : Réduire les impacts environnementaux de la pollution de l'air sur les écosystèmes, les sites patrimoniaux naturels et bâtis		
2.3.1 Les menaces aux écosystèmes, aux sites patrimoniaux naturels et bâtis par suite des effets de la pollution de l'air sont réduites et atténuées	<ul style="list-style-type: none"> La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives à la protection des écosystèmes et des sites patrimoniaux naturels et bâtis par suite de la pollution de l'air tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.

Objectif à long terme n° 3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Les changements climatiques représentent un important défi environnemental. Leurs effets deviennent apparents au Canada. Les changements climatiques entraîneront probablement la détérioration d'importantes économies régionales et de secteurs économiques majeurs (la foresterie, l'agriculture, les pêches). Les feux de forêt en Colombie-Britannique et la tempête de verglas dans l'Est de l'Ontario et au Québec ont montré à quel point le Canada est vulnérable aux changements et aux variations climatiques. Les collectivités et les écosystèmes nordiques sont particulièrement vulnérables au Canada. On constate déjà les effets de la fonte du pergélisol et de la diminution de la couverture

des glaces de mer. Les efforts pour faciliter l'atteinte de cet objectif comprennent les initiatives afin d'aider les Canadiennes et les Canadiens à s'adapter aux changements climatiques et à prendre des mesures à ce sujet, à soutenir les écotecnologies, à faire mieux comprendre les effets des changements climatiques (notamment sur la santé, la sécurité, l'environnement et l'économie), à promouvoir une énergie propre et renouvelable et à réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques. La coopération internationale, particulièrement pour aider les pays en voie de développement à réduire leurs émissions, pourrait aussi aider avantageusement à assurer que les Canadiennes et les Canadiens respirent de l'air pur.

Objectif 3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Objectif 3.1 : Renforcer la résilience face aux changements climatiques		
Résultats dans l'ensemble du gouvernement	Engagements pris par le Ministère ou en collaboration	Mesures du rendement du Ministère
3.1.1 Les effets des changements climatiques sont compris et la vulnérabilité est réduite	<ul style="list-style-type: none"> La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives aux effets des changements climatiques tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
3.1.2 Le Canada s'adapte aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques appuient les mesures pour que le Canada s'adapte aux changements climatiques au moyen de la prestation de conseils et de services relatifs au développement durable, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
Objectif 3.2 : Concevoir et appliquer des solutions à long terme pour lutter contre les changements climatiques		
3.2.1 L'utilisation de technologies moins polluantes est soutenue (comme des procédés industriels, en matière de gestion d'immeubles, de transports)	<ul style="list-style-type: none"> La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives à la mise au point et à la mise en œuvre de technologies moins polluantes tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
3.2.2 L'utilisation d'une énergie renouvelable et propre est favorisée	<ul style="list-style-type: none"> La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques liées aux objectifs de renouvellement de l'énergie et à l'énergie propre des ministères clients, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.

Objectif 3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 3.3 : Atténuer et réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques

Résultats dans l'ensemble du gouvernement	Engagements pris par le Ministère ou en collaboration	Mesures du rendement du Ministère
3.3.1 Les émissions sont réduites	<ul style="list-style-type: none"> La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
	<ul style="list-style-type: none"> Les activités matérielles du Ministère sont contrôlées et améliorées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les vérifications de l'utilisation d'énergie et de la gestion des déchets solides indiquent d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre du Ministère.
	Cibles en matière d'écologisation des opérations gouvernementales (EOG) dans l'ensemble du gouvernement	
	<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2010, réduire de 15 p. 100 par rapport aux niveaux de 2002-2003 les émissions de GES par kilomètre parcouru par un véhicule du parc de véhicules du Ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> Moyenne annuelle d'émissions de GES par kilomètre parcouru par un véhicule.
	<ul style="list-style-type: none"> Toute l'essence achetée pour les véhicules routiers du gouvernement fédéral sera mélangée à de l'éthanol, là où il est disponible (délai – immédiatement). 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de mélange éthanol-essence acheté pour les véhicules routiers du gouvernement fédéral.
	<ul style="list-style-type: none"> Les ministères et organismes ciblés dans l'initiative « Prêcher par l'exemple » atteindront ou dépasseront l'objectif fixé dans le cadre de cette initiative pour les immeubles d'ici 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> Présenter un rapport annuel sur la réduction en pourcentage des émissions de GES dans tous les immeubles inclus dans l'inventaire du Ministère.
	<ul style="list-style-type: none"> Les autres ministères et organismes ayant la garde de biens immobiliers fixeront des cibles concrètes pour chercher à atteindre la cible fixée dans le cadre de l'initiative « Prêcher par l'exemple » d'ici 2010 et présenteront des rapports à ce sujet. 	<ul style="list-style-type: none"> Présenter un rapport annuel sur la réduction en pourcentage des émissions de GES dans tous les immeubles inclus dans l'inventaire du Ministère.
	<ul style="list-style-type: none"> Les ministères et organismes locataires fixeront des cibles concrètes avec le fournisseur de leurs installations et prendront les moyens pour mesurer la réduction des émissions de GES d'ici 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> Présenter un rapport annuel sur la réduction en pourcentage des émissions de GES dans tous les immeubles inclus dans l'inventaire du Ministère.

Objectif à long terme n° 4 : Les collectivités ont une économie prospère, une société dynamique et équitable et un environnement salubre pour les générations actuelles et futures

La qualité de vie des collectivités canadiennes reflète le bien-être social des citoyens, la vigueur de l'économie et la qualité de notre environnement naturel. Les collectivités sont viables par suite de la prospérité et de la compétitivité durables du Canada. Une vaste gamme de collectivités urbaines, autochtones, rurales, nordiques et éloignées au Canada ont des problèmes de viabilité.

Beaucoup d'entre elles subissent des changements majeurs et font face à de complexes défis sociaux, environnementaux, culturels et économiques et des occasions nouvelles s'offrent à elles. Les efforts pour faciliter l'atteinte de cet objectif comprennent la réduction des risques causés par les substances nocives pour la santé humaine et des écosystèmes, en assurant que les collectivités sont en mesure d'assurer le développement social durable, d'adapter et de maintenir ou de susciter des activités économiques durables.

Objectif 4 : Des collectivités durables – Les collectivités ont une économie prospère, une société dynamique et équitable et un environnement salubre pour les générations actuelles et futures		
Objectif 4.1 : Maintenir et favoriser le bien-être social des collectivités		
Résultats dans l'ensemble du gouvernement	Engagements pris par le Ministère ou en collaboration	Mesures du rendement du Ministère
4.1.1 Les collectivités sont dans une situation favorable pour assurer un développement social durable	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives aux programmes et aux dispositions législatives qui ont trait aux divers problèmes sociaux des collectivités tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
Objectif 4.2 : Stimuler des économies locales dynamiques et compétitives		
4.2.1 Les collectivités sont dans une situation favorable pour adapter et maintenir ou entreprendre des activités économiques durables	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives aux questions économiques tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
Objectif 4.3 : Promouvoir une qualité de l'environnement de haut niveau dans les collectivités		
4.3.1 Les collectivités canadiennes utilisent de saines pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, elles prennent des initiatives de gestion et conservent la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques sur de saines pratiques environnementales tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
4.3.2 Les risques pour la santé humaine et des écosystèmes par suite de la présence de substances nocives sont réduits (notamment par le nettoyage des sites contaminés du gouvernement fédéral)	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques sur les questions de santé reliées à la présence de substances nocives tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.

Objectif à long terme n° 5 : Le développement durable et l'exploitation des ressources naturelles

Les secteurs des ressources naturelles jouent un rôle majeur dans la société canadienne. La masse terrestre et les ressources du Canada forment une partie distinctive de notre patrimoine social – c'est une partie de l'identité canadienne, nous les apprécions et nous en profitons au cours de nos activités récréatives et culturelles. Les ressources naturelles ont une série de fonctions essentielles dont dépendent la santé et le bien-être des Canadiennes et des Canadiens, notamment l'épuration de l'air et de l'eau, les méthodes naturelles de lutte contre les parasites, la croissance des végétaux et les moyens de lutte contre les inondations. Les secteurs des ressources naturelles au Canada sont un moteur majeur de développement économique et de création d'emplois. Des milliers de collectivités canadiennes dépendent d'une base productive de ressources et d'écosystèmes en bonne santé pour assurer les emplois dans les industries primaires, les secteurs touristique et récréatif. La gestion appropriée des riches ressources naturelles

du Canada soutiendra la compétitivité du Canada à long terme, la productivité des ressources et de la main-d'œuvre et les niveaux d'emploi. Les abondantes ressources naturelles de notre pays nous procurent des avantages environnementaux inhérents et elles font partie de divers écosystèmes viables. La conservation et la protection des diverses espèces, de leur santé génétique et des écosystèmes dont elles font partie sont donc essentielles à la stabilité et à la durabilité de nos vies et de nos moyens de subsistance. Les ressources naturelles du Canada contribuent donc fondamentalement à l'approvisionnement en eau saine, en air pur, à la stabilité du climat et à la productivité des sols. Les efforts qui peuvent faciliter l'atteinte de ces objectifs comprennent la promotion de l'exploitation durable des ressources naturelles sur le plan de la protection de l'environnement, l'intégration accrue des connaissances relatives aux effets sur la santé et l'environnement dans les décisions, et la promotion de la consommation et de l'exploitation durables des ressources naturelles.

Objectif 5 : Le développement durable et l'exploitation des ressources naturelles		
Objectif 5.1 : Réduire les effets négatifs de l'exploitation des ressources sur les écosystèmes et la santé publique		
Résultats dans l'ensemble du gouvernement	Engagements pris par le Ministère ou en collaboration	Mesures du rendement du Ministère
5.1.1 Intégration accrue des connaissances relatives aux effets sur la santé et l'environnement dans les décisions	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives aux effets sur la santé et l'environnement tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.
Objectif 5.2 : Maintenir et renforcer la compétitivité de l'économie canadienne au moyen du développement et de l'exploitation durables des ressources naturelles		
5.2.1 Promotion de l'exploitation et de l'utilisation durables des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives à la production et à l'utilisation des ressources naturelles tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.

Objectif 5 : Le développement durable et l'exploitation des ressources naturelles		
Objectif 5.3 : Inciter à exploiter de façon responsable les ressources naturelles pour conserver et protéger la qualité de l'environnement		
Résultats dans l'ensemble du gouvernement	Engagements pris par le Ministère ou en collaboration	Mesures du rendement du Ministère
5.3.1 Promotion de l'exploitation durable des ressources naturelles sur le plan de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services juridiques et l'élaboration de politiques relatives à l'exploitation durable des ressources naturelles tiennent compte des principes et des pratiques du développement durable, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés concernés ont reçu les outils, la formation et l'orientation requis pour assurer le développement durable dans leur travail au Ministère et dans les organismes clients.

Objectif à long terme n° 6 : Renforcer la gouvernance et le processus décisionnel du gouvernement fédéral pour soutenir le développement durable

Le gouvernement fédéral est l'un des fournisseurs les plus importants de services, l'un des propriétaires fonciers les plus importants et l'un des employeurs les plus importants de notre pays; il dispose donc de tout un éventail d'occasions d'appliquer les principes de la responsabilité et du leadership dans le contexte du développement durable. Le gouvernement fédéral est également un des plus importants acheteurs au Canada. En intégrant l'application de considérations sur la performance environnementale à son processus d'achats, le gouvernement fédéral est en mesure de réduire les effets de ses activités sur l'environnement et de promouvoir la gérance de l'environnement. La Politique d'achats écologiques cible des résultats environnementaux précis et les achats sont effectivement utilisés pour atténuer les effets des problèmes environnementaux. Lorsque des décisions sont prises pour obtenir des résultats précis en matière d'environnement au moyen des achats, on s'attend à pouvoir démontrer l'esprit de leadership du gouvernement dans le secteur de la protection de l'environnement et inciter l'industrie et les citoyens à utiliser les biens, les services et les processus à privilégier du point de vue de la protection de l'environnement; à stimuler l'esprit d'innovation et le développement de marchés et de la demande

relativement aux biens et aux services à privilégier du point de vue environnemental, de manière à rendre ces biens et services disponibles et courants pour d'autres secteurs de la société et à appuyer les nouvelles technologies environnementales. Les cibles du Ministère en matière d'achats et les mesures du rendement sont requises pour déterminer les liens avec des résultats environnementaux précis qui ont trait à la qualité de l'environnement et à des collectivités durables. En cherchant à atteindre des cibles qui portent sur le renforcement du processus décisionnel pour soutenir le développement durable, des initiatives peuvent être étudiées pour intégrer des considérations de performance environnementale dans le processus décisionnel sur les achats (c.-à-d. l'inclusion de considérations sur la performance environnementale pour assurer l'optimisation des ressources; il en est de même des politiques, de la formation, etc.). Les efforts du gouvernement fédéral pour faciliter l'atteinte de cet objectif peuvent également inclure l'intégration d'engagements relatifs à la Stratégie de développement durable dans les principaux processus de planification et de préparation de rapports des ministères et organismes et le fait d'assurer qu'il existe des mécanismes clairs et efficaces de gouvernance pour inclure le développement durable dans le processus décisionnel, par exemple dans les évaluations environnementales stratégiques.

Objectif 6 : Renforcer la gouvernance et le processus décisionnel du gouvernement fédéral pour soutenir le développement durable

Objectif 6.1 : Les structures et les processus de l'organisme cadrent avec des objectifs concrets et importants en matière de développement durable

Résultats dans l'ensemble du gouvernement	Engagements pris par le Ministère ou en collaboration	Mesures du rendement du Ministère
6.1.1 Les engagements relatifs à la SDD sont intégrés dans les principaux processus de planification et de préparation de rapports des ministères et organismes	<ul style="list-style-type: none"> Les engagements relatifs à la SDD sont inclus dans la Stratégie de développement durable, les Plans d'activité du Ministère, les Rapports sur les plans et les priorités, les Rapports sur le rendement du Ministère, des rapports sont préparés sur ces engagements et ils sont intégrés dans les ententes de responsabilisation des cadres supérieurs du Ministère conclues avec leurs supérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Les principales mesures du rendement décrites dans la Stratégie de développement durable sont incluses dans les rapports annuels présentés au Parlement et dans les principaux engagements pris par les gestionnaires au sujet des activités.
6.1.2 Des mécanismes clairs et efficaces de gouvernance pour intégrer le développement durable dans le processus décisionnel, p. ex. les EES	<ul style="list-style-type: none"> L'unité organisationnelle du développement durable est bien ancrée dans les activités régulières du Ministère, elle est gérée par le champion du Ministère, un organisme de soutien et un réseau de représentants de tout le Ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> Le plan de mise en œuvre de la quatrième Stratégie de développement durable est utilisé comme rapport d'étape pour contrôler les progrès relatifs à toutes les cibles relevées pour la période 2007-2009 et présenter des rapports à ce sujet.
	<ul style="list-style-type: none"> Un processus de gestion est en place pour assurer et contrôler la conformité à la directive du Cabinet de 1999 sur les EES. 	
	Cibles en matière d'écologisation des opérations gouvernementales (EOG) dans l'ensemble du gouvernement	Mesures du rendement dans l'ensemble du gouvernement
	<ul style="list-style-type: none"> Fixer au moins trois cibles en matière d'achats au cours des trois prochaines années (délai – immédiatement). 	<ul style="list-style-type: none"> Présenter des rapports annuels sur l'optimisation des ressources utilisées ou les quantités achetées et le nombre de contrats passés en fonction des cibles fixées en matière d'achats, et déterminer les résultats environnementaux connexes.
	<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2010, tous les gestionnaires de matériel et tout le personnel chargé des achats recevront une formation sur les achats écologiques⁴. 	<ul style="list-style-type: none"> Présenter un rapport annuel sur le pourcentage des gestionnaires de matériel et des employés chargés des achats qui ont reçu une formation.

⁴ Formation sur les achats écologiques – soit par l'intermédiaire du Programme de perfectionnement professionnel et de certification du SCT axé sur les compétences pour les collectivités des responsables des achats, de la gestion du matériel et des biens immobiliers ou d'autres cours offerts par le gouvernement fédéral sur les achats écologiques.